Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

n°45 du 25 avril 2018

- Hebdo -

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES

SOMMAIRE

n°45 du 25 avril 2018

- Hebdo

SGAR

Arrêté 2018/SGAR/DRDJSCS/ 64 du 20 avril 2018 fixant au titre de l'année 2018, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

ARS

Arrêté ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/0009-2018/85 du 16 avril 2018 annule et remplace l'arrêté ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/n°001-2018/85 et 2018 PSF-DAPAPH/SOA n°6 portant autorisation de transformation de 5 lits d'hébergement permanent en 5 lits d'hébergement temporaire de l'EHPAD «la Cap Line» au PERRIER géré par le CCAS

Arrêté ARS-PDL/DT 53/14 du 16 avril 2018 fixant la composition des membres du conseil pédagogique pour la formation en ergothérapie à l'IFE du CH de Laval pour l'année 2017-2018

Arrêté ARS-PDL/DT 53/15 du 16 avril 2018 fixant la composition des membres du conseil pédagogique pour la formation en masso-kinésithérapie à l'IFMK du CH de Laval pour l'année 2017-2018

Arrêté ARS-PDL/DT53/16 du 16 avril 2018 fixant la composition des membres du conseil technique pour la formation d'aides-soignants à l'IFAS du CH de Laval pour l'année 2017-2018

Arrêté ARS-PDL/DATA/RHSS/11/2018 du 20 avril 2018 relatif à la liste des postes éligibles à la prime d'engagement de carrières hospitalières (PECH) dans les établissements publics de santé de la région des Pays de la Loire

Arrêté ARS-PDL-DT44-APT-2018-70 du 23 avril 2018 portant désignation d'un directeur par intérim

Arrêté ARS-PDL-DT49-APT-2018-39 du 23 avril 2018 portant désignation d'un directeur par intérim

Arrêté ARS-PDL-DT72-17-2018-72 du 23 avril 2018 portant désignation d'un directeur par intérim

Arrêté ARS-PDL-DT72-16-2018-72 du 23 avril 2018 portant désignation d'un directeur par intérim

Décision ARS-PDL/DOSA/ASP/02/2018/44 du 24 avril 2018 portant sur le renouvellement de l'agrément du centre d'enseignement des soins d'urgence du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes pour une durée de cinq ans à compter du 24 avril 2018

Arrêté ARS-PDL/DOSA/285/2018/72 du 25 avril 2018 portant renouvellement de l'autorisation de la PUI du CH du Mans pour la réalisation de préparations magistrales et/ou hospitalières pour le compte de tiers

Arrêté ARS-PDL/DOSA/286/2018/72 du 25 avril 2018 portant autorisation pour la PUI de la clinique Victor Hugo du Mans de réaliser des reconstitutions de spécialités pharmaceutiques anticancéreuses pour les chimiothérapies hyperthermiques intra-péritonéales pour le compte du Centre Médico-Chirurgical du Mans

DRAAF

Arrêté 2018/DRAAF/16 du 23 avril 2018 relatif à la reconnaissance de Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) de la région Pays de la Loire

Arrêté 2018/DRAAF/17 du 24 avril 2018 relatif à l'approbation du document d'aménagement de la forêt départementale Bois des Bouries pour la période 2017-2036

Décision 2018/DRAAF/18 du 24 avril 2018 relative à la fixation de pourcentages de boursiers de lycée et d'élèves issus de baccalauréat professionnel dans les formations de brevet de technicien supérieur agricole (BTS-BTSA), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

DREAL

Arrêté 2018/DREAL/65 du 25 avril 2018 portant modification de la composition du comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire, des côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise

Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de Sécurité Sociale
Antenne de Rennes

/

Arrêté modificatif 2 du 20 avril 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire

Arrêté modificatif 1 du 20 avril 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique

Arrêté modificatif 1 du 20 avril 2018 portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la Loire-Atlantique

Rectorat Région Académique Pays de la Loire Académie de Nantes

Arrêté 2018/DESUP/068 du 16 avril 2018 relatif à la mise en place de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur prévue à l'article D. 612-1-19 du code de l'éducation de l'académie de Nantes

Arrêté 2018/DESUP/069 du 17 avril 2018 fixant les différents pourcentages de bacheliers prévus à l'article L.612-3 du code de l'éducation pour l'accès à une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nantes à la rentrée 2018 et 4 annexes

Secrétariat Général

pour les Affaires Régionales

Région Pays de la Loire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté SGAR/DRDJSCS/N° 64

fixant au titre de l'année 2018, la date limite de dépôt des dossiers de demande d'habilitation au niveau régional des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire

La préfète de la région Pays de la Loire
Préfète de la Loire-Atlantique
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

VU le code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L. 230-6, R. 230-9 et suivants,

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 115-1

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-63 du 19 janvier 2012 relatif à l'aide alimentaire ;

VU le décret du 16 février 2017 nommant Mme Nicole KLEIN, préfète de la région Pays de la Loire ;

VU l'arrêté du 8 août 2012 relatif à la composition du dossier de demande d'habilitation pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire ;

Considérant que les personnes morales de droit privé mettant en œuvre l'aide alimentaire au niveau local doivent être habilitées pour percevoir des contributions publiques ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

ARRETE :

Article 1er

Les dossiers de demande d'habilitation, au niveau régional, des personnes morales de droit privé pour recevoir des contributions publiques destinées à la mise en œuvre de l'aide alimentaire doivent être adressés, par voie postale et par voie électronique, aux adresses suivantes :

Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports
et de la Cohésion Sociale des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique
Pôle Cohésion Sociale - Unité APV
MAN - 9, rue René Viviani
CS 86 227
44262 NANTES CEDEX 02

DRJSCS44-AIDE-ALIMENTAIRE@DRJSCS.GOUV.FR

dans un délai fixé à soixante jours avant le 13 novembre 2018 à 12 heures, soit, au plus tard, le **14 septembre 2018, à 12 heures**.

Article 2

La décision d'habilitation sera rendue au plus tard **le 31 décembre 2018.**

L'arrêté préfectoral fixant la liste des associations habilitées sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire, et notifié à chaque association habilitée.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 20 AVR. 2018

Nicole KLEIN

Agence Régionale de Santé

des Pays de la Loire

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

Direction de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie

Pôle Solidarités et Famille
Direction de l'Autonomie des Personnes Agées
et des Personnes Handicapées

Arrêté ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/n°0009-2018/85

Arrêté 2018 PSF-DAPAPH/SOA n° 31

ANNULE et REMPLACE l'arrêté ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/n°0001-2018/85 et 2018 PSF-DAPAPH/SOA n° 6

portant autorisation de transformation de 5 lits d'hébergement permanent en 5 lits d'hébergement temporaire de l'EHPAD « La Cap'Line » au PERRIER géré par le CCAS

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE

VU le code de la santé publique et notamment les articles L 1431-1, L1431-2 et L 1432-2 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU l'arrêté conjoint ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/2016/85 REN 58 et 2016 PSF-DAPAPH/SCF2E n°292 en date du 31 décembre 2016 portant renouvellement d'autorisation de l'EHPAD « La Cap'Line » au PERRIER géré par le CCAS ;

VU l'arrêté n°ARS-PDL-DG-2018/08 en date du 23 février 2018 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie ;

VU le dossier de demande d'autorisation de transformation de 5 lits d'hébergement permanent en 5 lits d'hébergement temporaire de l'EHPAD La Cap'Line » au PERRIER afin de constituer une unité d'hébergement temporaire de 6 lits ;

VU la délibération n°07/2017/EHPAD du Conseil d'Administration du CCAS du PERRIER en date du 30 juin 2017 se prononçant en faveur de la restructuration de l'offre d'hébergement par la transformation de 5 lits d'hébergement permanent en 5 lits d'hébergement temporaire afin d'atteindre le seuil de 6 places ;

VU le référentiel régional de bonnes pratiques pour l'accueil en hébergement temporaire des personnes âgées en risque de perte d'autonomie ;

CONSIDERANT l'opération d'adaptation de l'offre d'hébergement temporaire pour personnes âgées conduite en Vendée en vue de constituer des unités d'hébergement temporaire de taille suffisante ;

CONSIDERANT que cette transformation de places s'effectue à moyens constants ;

SUR proposition du Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé ;

SUR proposition du Directeur Général des services départementaux ;

ARRETENT

Article 1 – L'autorisation de transformer 5 lits d'hébergement permanent en 5 lits d'hébergement temporaire de l'EHPAD « La Cap'Line » au PERRIER en vue de constituer une unité d'hébergement temporaire de 6 lits est accordée au CCAS du PERRIER.

Article 2 - La capacité globale autorisée de l'EHPAD « La Cap'Line » au PERRIER s'établit ainsi à 35 lits d'hébergement permanent dont 6 pour personnes âgées désorientées, 6 lits d'hébergement temporaire, 6 places d'accueil de jour ainsi qu'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places.

Article 3 - Les caractéristiques de l'établissement sont répertoriées dans le Fichier national des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) comme suit :

N° FINESS entité juridique	850006610
Dénomination	CCAS
Adresse	1 place de la Mairie 85300 LE PERRIER
Statut juridique	17
Numéro SIREN	268500709
N° FINESS entité géographique	850006651
Dénomination	EHPAD La Cap'Line
Adresse	17B place de la Mairie 85300 LE PERRIER
Code catégorie établissement	500
Numéro SIRET	26850070900020
Mode fixation des tarifs	45
Hébergement permanent personnes âgées dépendantes	
Code discipline d'équipement	924
Code mode de fonctionnement	11
Code clientèle	711
Capacité autorisée	29 places
Hébergement permanent Alzheimer	
Code discipline d'équipement	924
Code mode de fonctionnement	11
Code clientèle	436
Capacité autorisée	6 places

Pôle d'Activités et de Soins Adaptés

Code discipline d'équipement	961
Code mode de fonctionnement	21
Code clientèle	436
Capacité autorisée	14 places

Hébergement temporaire personnes âgées dépendantes

Code discipline d'équipement	657
Code mode de fonctionnement	11
Code clientèle	711
Capacité autorisée	6 places

Accueil de jour personnes âgées Alzheimer

Code discipline d'équipement	657
Code mode de fonctionnement	21
Code clientèle	436
Capacité autorisée	6 places

Article 4 - Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement, devra être porté à la connaissance des autorités administratives compétentes.

Article 5 - Dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté ou de sa publication, cette décision peut faire l'objet :
- d'un recours gracieux auprès des services de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil Départemental de la Vendée,
- d'un recours hiérarchique auprès du Ministre de la Santé et des Solidarités, et de façon concomitante, auprès du Président du Conseil Départemental de la Vendée,
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES – 6, allée de l'Ile Gloriette – CS 24 111 - 44041 NANTES CEDEX.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 6 - Le Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie, le Directeur Général des services du Département de la Vendée, le président de l'organisme gestionnaire de l'établissement concerné, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire et de la Préfecture de la Vendée ainsi qu'au recueil des actes administratifs du Conseil Départemental de la Vendée.

Fait à Nantes le 16 AVR. 2018

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et par délégation, Le Directeur de l'Offre de santé et en faveur de l'Autonomie

Pascal DUPERRAY

Pour le Président du Conseil Départemental de la Vendée et par délégation, Le Directeur Général des Services Départementaux

Sébastien CAUWEL

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Délégation territoriale de la Mayenne

ARRETE n° ARS-PDL/DT53/APT/2018/14
relatif à la composition du Conseil pédagogique
de l'Institut de formation en ergothérapie
du Centre hospitalier de LAVAL
pour l'année 2017/2018

Le directeur général de l'agence régionale de santé

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Mr Jean-Jacques COIPLET, directeur général de l'ARS des Pays de la Loire, à compter du 1er octobre 2017 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2010, modifié, relatif au diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007, modifié, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, notamment ses articles 1 à 15 ainsi que son annexe II ;

VU l'arrêté du 23 février 2018 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire donnant délégation de signature à Mr Stephan DOMINGO, délégué territorial de la Mayenne ;

- A R R E T E -

Article 1er : La composition du conseil pédagogique de l'Institut de Formation en ergothérapie du Centre hospitalier de Laval est arrêtée comme suit pour l'année de formation 2017/2018 :

- le directeur général de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, ou son représentant, président

- le directeur de l'institut de formation en ergothérapie du Centre hospitalier de Laval
  Mr Jean-Luc HERCE

- le directeur de l'établissement de santé, ou le représentant de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant :
  Mr André-Gwenaël PORS

- le conseiller scientifique :
  Mr Sylvain DURAND

Cité administrative – 60 rue Mac Donald
BP 83015 - 53030 LAVAL CEDEX 9
02 49 10 48 00 - www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

- le conseiller pédagogique régional : M. Stéphane GUERRAUD

- le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant :
Mr Laurent QUINTON

- un ergothérapeute désigné par le directeur de l'institut de formation, exerçant hors d'un établissement public de santé :
Mme Clélia BRETON – Association des Paralysés de France - Laval

- un enseignant de statut universitaire, désigné par le Président d'Université, lorsque l'institut de formation en ergothérapie a conclu une convention avec une Université :
Mr Bruno BEAUNE

- le président du conseil régional ou son représentant
Mme Samia SOULTANI-VIGNERON

Membres élus :
-les représentants des étudiants élus par leurs pairs pour un an, à raison de deux par promotion

1ère année
Mme Emmanuelle VEILLÉ, titulaire
Mme Marie CADOR, titulaire
Mme Charlotte HOUDU, suppléante
Mr Rémi THOMAS, suppléant

2ème année
Mme Céline BOUGAULT, titulaire
Mme Noémie DURAND, titulaire
Mme Solène MERGER, suppléante
Mr Martin TIREAU, suppléant

3ème année
Mr Kévin CHAUVIN, titulaire
Mme Marie DRAPEAU, titulaire
Mme Adeline RUAULT, suppléante

-les représentants des enseignants élus par leurs pairs pour trois ans :
deux enseignants de l'institut de formation en ergothérapie, dont au moins un titulaire du diplôme de cadre de santé
Mme Géraldine PORIEL, titulaire
Mme Sandra AMY, titulaire
Mr Benoit CURNILLON, suppléant
Mr Laurent DAZIN, suppléant

deux personnes chargées d'enseignement à l'institut de formation, dont un médecin au moins :
Dr Valérie GAUTIER, titulaire
Mme Sonia MAREAU, titulaire
Dr Yvon EBALE-NLO, suppléant
Mr Samuel LEVIEUGE, suppléant

deux cadres de santé ergothérapeutes, recevant des étudiants en stage :
Mme Stéphanie PERRETO, titulaire
Mme Nathalie LOCHET, titulaire
Mme Karine RIGUET, suppléante
Mr Olivier DUTRIPON, suppléant

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° ARS-PDL/DT53/APT/2017/80 du 22 novembre 2017 relatif à la composition du Conseil pédagogique de l'Institut de formation en ergothérapie du Centre hospitalier de LAVAL pour l'année 2017/2018.

Article 3 : Le Délégué territorial de la Mayenne et le directeur de l'institut de formation en ergothérapie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à Laval, le 16 avril 2018

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé,
Pour le Directeur Général et par délégation,
Le responsable du Département Parcours,

Sébastien PLU

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Délégation territoriale de la Mayenne

ARRETE n° ARS-PDL/DT53/APT/2018/15
relatif à la composition du Conseil pédagogique
de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie
du Centre hospitalier de LAVAL
pour l'année 2017-2018

Le directeur général de l'agence régionale de santé

VU le code de la Santé Publique ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret n° 2015-1110 du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Mr Jean-Jacques COIPLET, directeur général de l'ARS des Pays de la Loire, à compter du 1er octobre 2017 ;

VU l'arrêté du 5 septembre 1989 modifié relatif aux études préparatoires et au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

VU l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux, notamment ses articles 1 à 15 ainsi que son annexe II ;

VU l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

VU l'arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

VU l'arrêté du 23 février 2018 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire donnant délégation de signature à Mr Stephan DOMINGO, délégué territorial de la Mayenne ;

- A R R E T E -

Article 1er : La composition du conseil pédagogique de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie du Centre hospitalier de Laval est arrêtée comme suit pour l'année de formation 2017/2018 :

Membres de droit :

- le directeur général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ou son représentant, président

- le directeur de l'Institut de Formation en masso-kinésithérapie :
  Mr Jean-Luc HERCE

Cité administrative – 60 rue Mac Donald
BP 83015
53030 LAVAL CEDEX 9
02 49 10 48 00 - www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

- le directeur de l'établissement de santé, ou le responsable de l'organisme gestionnaire, support de l'institut de formation, ou son représentant :
Mr André-Gwenaël PORS

- le conseiller scientifique :
Mr Bruno BEAUNE

- le conseiller pédagogique régional : M. Stéphane GUERRAUD

- le directeur des soins, coordonnateur général ou son représentant, directeur des soins
Mr Laurent QUINTON

- un cadre de santé masseur-kinésithérapeute désigné par le directeur de l'institut, exerçant hors d'un établissement public de santé :
Mme Hélène POULAIN

- un enseignant de statut universitaire, désigné par le Président d'Université, lorsque l'institut de formation en masso-kinésithérapie a conclu une convention avec une Université :
Mr Sylvain DURAND

- le président du conseil régional ou son représentant :
Mme Samia SOULTANI-VIGNERON

Membres élus :
-les représentants des étudiants élus par leurs pairs pour un an, à raison de deux par promotion :

1ère année
Mme Anaïs LIBEAU, titulaire — Mme Roxane FREYCENON, suppléante
Mme Noémie DESGRANGES, titulaire — Mme Estelle FOUCHEREAU, suppléante

2ème année
Mme Stanislas HODEBOURG de VERBOIS, titulaire — Mme Lucie HALGRIN, suppléante
Mme Léa ROCHER, titulaire — Mme Morgane LE BOURVELLEC, suppléante

3ème année
Mr Olivier DAUDIER-FRANCK, titulaire — Mme Marie FROGER, suppléante
Mme Amélie MASSICOT, titulaire

-les représentants des enseignants élus par leurs pairs pour 3 ans :
deux cadres de santé masseurs-kinésithérapeutes, enseignants de l'institut de formation :
Mr Jean-Luc PACILLY, titulaire — Mr Laurent KOSTUR, suppléant
Mr Pascal CHAUSSENOT, titulaire — Mr Marc BOURGEON, suppléant

deux personnes chargées d'enseignement à l'institut, dont un médecin au moins :
Dr Yvon EBALE-NLO, titulaire
Mr Arnaud LEGRAND, titulaire — Mr Guillaume RACIN, suppléant

deux cadres de santé masseurs-kinésithérapeutes recevant des étudiants en stage :
Mme Céline CHOUHAN, titulaire

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° ARS-PDL/DT53/APT/2017/79 du 22 novembre 2017 relatif à la composition du Conseil pédagogique de l'Institut de formation en masso-kinésithérapie du Centre hospitalier de LAVAL pour l'année 2017-2018.

Article 3 : Le Délégué territorial de la Mayenne et le directeur de l'institut de formation en masso-kinésithérapie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région des Pays de la Loire.

Fait à LAVAL, le 16 avril 2018

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé,
Pour le Directeur Général et par délégation,
Le responsable du Département Parcours,

Sébastien PLU

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Délégation territoriale de la Mayenne

ARRÊTÉ n° ARS-PDL/DT53/APT/2018/16
fixant la composition du conseil technique 2017-2018
de l'Institut de formation d'aides-soignants
du Centre hospitalier de Laval

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé

VU le Code de la Santé Publique ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Mr Jean-Jacques COIPLET, en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017 ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2005, modifié, relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, notamment ses articles 35 à 37 ;

VU l'arrêté du 23 février 2018 de Mr le directeur général de l'ARS des Pays de la Loire portant délégation de signature à Mr Stephan DOMINGO, délégué territorial de la Mayenne ;

ARRETE

Article 1 : La composition du conseil technique de l'Institut de formation d'aides-soignants du Centre hospitalier de Laval est arrêtée comme suit pour l'année de formation 2017/2018 :

- le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire ou son représentant, président

- le Directeur de l'institut de formation : Mr HERCE Jean-Luc

- le représentant de l'organisme gestionnaire : Mr PORS André-Gwenaël ou son représentant

- un infirmier, formateur permanent de l'institut de formation, élu chaque année par ses pairs :
  Mme PLANCHOT Béatrice, titulaire
  Mme LECOT Olga, suppléante

- un aide-soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage, désigné pour trois ans par le directeur de l'institut :
  Mme FOUCRET-GARNIER Véronique, titulaire
  Mr JEULAND Philippe, suppléant

- le conseiller pédagogique régional : Mr GUERRAUD Stéphane

Cité administrative – 60 rue Mac Donald
BP 83015
53030 LAVAL cedex 9
02 49 10 48 00 – www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

- deux représentants des élèves élus chaque année par leurs pairs :

Mme BABIN Constance, titulaire
Mme MASSON Ophélie, titulaire
Mr REGNAULT François, suppléant
Mme AHAMADA Bibi Fatima, suppléante

-le coordonnateur général des soins ou son représentant : Mr QUINTON Laurent

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° ARS-PDL/DT53/APT/2018/4 du 18 janvier 2018 fixant la composition du conseil technique 2017-2018 de l'Institut de formation d'aides-soignants du Centre hospitalier de Laval.

Article 3 : Le Délégué territorial de la Mayenne et le directeur de l'institut de formation d'aides-soignants du Centre hospitalier de Laval, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à LAVAL, le 16 avril 2018

Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé,
Pour le Directeur Général et par délégation,
Le responsable du Département Parcours,

Sébastien PLU

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

ARRÊTÉ ARS-PDL/DATA/RHSS/11/2018/

Le directeur général de l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.6152-5-1, R.6152-204-1, R.6152-404-1, R.6152-508-1, D.6152-23-1, D.6152-202-1; D.6152-417, D.6152-514-1 ;

Vu le décret n° 2017-326 du 14 mars 2017 relatif à l'activité partagée de certains personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques et créant la convention d'engagement de carrière hospitalière pour les praticiens contractuels et les assistants des hôpitaux;

Vu le décret n° 2017-327 du 14 mars 2017 portant création d'une prime d'exercice territorial et d'une prime d'engagement de carrière hospitalière

Vu l'arrêté du 14 mars 2017 fixant les modalités d'application des dispositions relatives à la prime d'engagement de carrière hospitalière des assistants des hôpitaux et des praticiens contractuels exerçant leur activité dans les établissements publics de santé;

Vu l'arrêté du 14 mars 2017 fixant la liste des spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière des praticiens contractuels et des assistants des hôpitaux, au titre des recrutements sur des postes correspondant à un diplôme d'études spécialisées présentant des difficultés importantes de recrutement dans les établissements publics de santé

Vu la proposition des directeurs d'établissement ;

Vu l'avis de la commission régionale paritaire

ARRÊTE :

Article 1 : Dans l'attente de la restitution des travaux engagés au niveau territorial et régional concernant l'attribution de la prime d'engagement de carrière hospitalière, et au regard de la situation particulière de tension sur la spécialité anesthésie, la liste des postes pour laquelle l'offre de soins est ou risque d'être insuffisante concerne pour 2018 :

- les postes d'anesthésie-réanimation de l'ensemble des établissements publics de santé de la région des pays de la Loire.

Le présent arrêté sera complété d'un avenant précisant les autres spécialités éligibles à la prime d'engagement de carrière hospitalière.

Article 2 :. Un recours contentieux peut être formé auprès du tribunal administratif Nantes, 6 allée de l'ile Gloriette, dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent arrêté pour les intéressés ou pour les tiers".

17 bd Gaston Doumergue - CS 56233
44262 NANTES cedex 2
Tél. 02 49 10 40 00 – Mél. ars-pdl-contact@ars.sante
www.ars.paysdelaloire.sante.fr

Article 3 :. Le présent arrêté sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture de région et aux registres des actes administratifs des préfectures des départements de la région des Pays de la Loire.

Nantes le 20 AVR. 2018

Le Directeur Général de l'ARS

Jean-Jacques COIPLET

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Délégation territoriale de Maine et Loire

Arrêté n° ARS-PDL-DT49-APT/2018/39
Portant désignation d'un directeur par intérim

Le directeur général de l'Agence régionale de santé

VU le code de la santé publique et notamment l'article L 1432-2 ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2005-920 modifié du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2005-921 modifié du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017;

VU le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté ministériel du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'instruction DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeur d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi 86-33 susvisée ;

Considérant la nécessité d'assurer la direction intérimaire de l'EHPAD « Au fil du Loir » à Seiches sur le Loir ;

Cité administrative - 26 ter rue de Brissac
49047 ANGERS CEDEX 01
Tél. 02 49 10 47 50 – Mél. ars-dt49-contact@ars.sante.fr
www.ars.paysdelaloire.sante.fr

ARRETE

Article 1er : A compter du 27 avril 2017, Mr BRUAND Christophe, directeur du Centre Hospitalier Baugeois Vallée, est chargé d'assurer l'intérim de direction de l'EHPAD « Au fil du Loir » à Seiches sur le Loir jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.

Article 2 : Au titre de ses fonctions, Mr BRUAND Christophe percevra une rémunération complémentaire conformément au décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 susvisé, correspondant à une majoration temporaire mensuelle de sa part fonctions de 380 € versée par l'établissement d'affectation et remboursée, par le biais d'une convention, par l'établissement bénéficiaire de l'intérim;

Article 3 : La directrice de l'appui à la transformation et de l'accompagnement de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, le président du conseil d'administration de l'EHPAD « Au fil du Loir » à Seiches sur le Loir sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département de Maine et Loire et notifié aux fonctionnaires concernés, à leurs établissements d'affectation et d'exercice d'intérim ainsi qu'au Centre national de gestion.

Fait à Nantes, le 23 AVR. 2018

Pour la Directrice de l'appui à la transformation et de l'accompagnement,

Anne-Cécile PICHARD, Directrice d'hôpital hors classe en charge des ressources humaines du système de santé.

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Délégation territoriale de Loire Atlantique

Arrêté n° ARS-PDL-DT44-APT/2018/70
Portant désignation d'un directeur par intérim

Le directeur général de l'Agence régionale de santé

VU le code de la santé publique et notamment l'article L 1432-2 ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2005-920 modifié du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2005-921 modifié du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017;

VU le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté ministériel du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'instruction DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeur d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi 86-33 susvisée ;

Considérant la nécessité d'assurer la direction intérimaire de la Résidence la Rochefoucauld à PLESSE,

17 boulevard Gaston Doumergue - CS 56233
44262 NANTES cedex 2
Tél. 02 49 10 40 00 – Mél. ars-pdl-contact@ars.sante.fr
www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr

ARRETE

Article 1er : A compter du 1er mai 2018, Mme Julie FOIRET, directrice de l'EHPAD de Nort-sur-Erdre, est chargée d'assurer l'intérim de direction de la Résidence la Rochefoucauld à PLESSE jusqu'au retour de la directrice Mme Marylise SUHARD.

Article 2 : Au titre de ses fonctions, Mme Julie FOIRET percevra une rémunération complémentaire conformément au décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 susvisé, correspondant à une majoration temporaire mensuelle de sa part fonctions de 333 € versée par l'établissement d'affectation et remboursée, par le biais d'une convention, par l'établissement bénéficiaire de l'intérim;

Article 3 : La directrice de l'appui à la transformation et de l'accompagnement de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, le président du conseil d'administration de la Résidence la Rochefoucauld à PLESSE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département de Loire Atlantique et notifié aux fonctionnaires concernés, à leurs établissements d'affectation et d'exercice d'intérim ainsi qu'au Centre national de gestion.

Fait à Nantes, le 23 AVR. 2018

Pour la Directrice de l'appui à la transformation et de l'accompagnement,

Anne-Cécile PICHARD, Directrice d'hôpital hors classe en charge des ressources humaines du système de santé.

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Délégation territoriale de la Sarthe

Arrêté n° ARS-PDL-DT72- 16/2018/72
Portant désignation d'un directeur par intérim

Le directeur général de l'Agence régionale de santé

VU le code de la santé publique et notamment l'article L 1432-2 ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2005-920 modifié du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2005-921 modifié du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017;

VU le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté ministériel du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'instruction DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeur d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi 86-33 susvisée ;

Considérant la nécessité d'assurer la direction intérimaire de l'EHPAD « La Houssaye » à Saint Jean du Bois ;

19, bd Paixhans
Bât A – 2ème étage – CS 71914
72019 LE MANS cedex 2
Tél. 02 44 81 30 00 – Mél. ars-dt72-contact@ars.sante.fr

- www.ars.paysdelaloire.sante.fr

ARRETE

Article 1er : A compter du 2 mai 2018, Monsieur Gérard GUINGOUIN, directeur de l'EHPAD de Loué, est chargé d'assurer l'intérim de direction de l'EHPAD « La Houssaye » à Saint Jean du Bois, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.

Article 2 : Au titre de ses fonctions, Monsieur Gérard GUINGOUIN percevra une rémunération complémentaire conformément au décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 susvisé, correspondant à une majoration temporaire mensuelle de sa part fonctions de 300 € versée par l'établissement d'affectation et remboursée, par le biais d'une convention, par l'établissement bénéficiaire de l'intérim;

Article 3 : La directrice de l'appui à la transformation et de l'accompagnement de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, et la présidente du conseil d'administration de l'EHPAD « La Houssaye » à Saint Jean du Bois sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département de la Sarthe et notifié aux fonctionnaires concernés, à leurs établissements d'affectation et d'exercice d'intérim ainsi qu'au Centre national de gestion.

Fait à Nantes, le 23 AVR. 2018

Pour la Directrice de l'appui à la transformation et de l'accompagnement,

Anne-Cécile PICHARD, Directrice d'hôpital hors classe en charge des ressources humaines du système de santé.

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Délégation territoriale de la Sarthe

Arrêté n° ARS-PDL-DT72-17/2018/72
Portant désignation d'un directeur par intérim

Le directeur général de l'Agence régionale de santé

VU le code de la santé publique et notamment l'article L 1432-2 ;

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n° 2005-920 modifié du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière et notamment son article 6 ;

VU le décret n° 2005-921 modifié du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2007-1930 du 26 décembre 2007 portant statut particulier du corps des directeurs d'établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière ;

VU le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLET, en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Pays de la Loire à compter du 1er octobre 2017;

VU le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté ministériel du 9 mai 2012 fixant les montants de référence de la prime de fonctions et de résultats applicables aux corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté du 9 avril 2018 fixant les montants de l'indemnisation des périodes d'intérim et de l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;

VU l'instruction DGOS/RH4/DGCS/4B/2014/281 du 13 octobre 2014 relative à la mise en œuvre de la procédure d'intérim des fonctions de directeur d'un établissement mentionné à l'article 2 de la loi 86-33 susvisée ;

Considérant la nécessité d'assurer la direction intérimaire de l'EHPAD « Les Frênes - Les Châtaigniers » à Fresnay sur Sarthe ;

19, bd Paixhans
Bât A – 2ème étage – CS 71914
72019 LE MANS cedex 2
Tél. 02 44 81 30 00 – Mél. ars-dt72-contact@ars.sante.fr

- www.ars.paysdelaloire.sante.fr

ARRETE

Article 1er : A compter du 4 mai 2018, Madame Audrey LE ROUX, directrice de l'EHPAD « Amicie » à Montfort le Gesnois, est chargée d'assurer l'intérim de direction de l'EHPAD « Les Frênes - Les Châtaigniers » à Fresnay sur Sarthe, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur.

Article 2 : Au titre de ses fonctions, Madame Audrey LE ROUX percevra une rémunération complémentaire conformément au décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 susvisé, correspondant à une majoration temporaire mensuelle de sa part fonctions de 333 € versée par l'établissement d'affectation et remboursée, par le biais d'une convention, par l'établissement bénéficiaire de l'intérim;

Article 3 : La directrice de l'appui à la transformation et de l'accompagnement de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire, et la présidente du conseil d'administration de l'EHPAD « Les Frênes - Les Châtaigniers » à Fresnay sur Sarthe, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et de la préfecture du département de la Sarthe et notifié aux fonctionnaires concernés, à leurs établissements d'affectation et d'exercice d'intérim ainsi qu'au Centre national de gestion.

Fait à Nantes, le 23 AVR. 2018

Pour la Directrice de l'appui à la transformation et de l'accompagnement,

Anne-Cécile PICHARD, Directrice d'hôpital hors classe en charge des ressources humaines du système de santé.

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

DECISION N° ARS-PDL/DOSA/ASP/02/2018/44

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire

Vu le code de la santé publique et notamment les articles D 6311-17 à 24 relatifs aux centres d'enseignement des soins d'urgence ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques COIPLET, en qualité de Directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire, à compter du 1er octobre 2017 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgence en situation normale et exceptionnelle et au fonctionnement des centres d'enseignement des soins d'urgence (CESU)

Vu le décret n° 2012-565 du 24 avril 2012 relatif à la Commission nationale des formations aux soins d'urgences en situation sanitaire normale et exceptionnelle et aux centres d'enseignement des soins d'urgence ;

Vu l'arrêté n° ARS-PDL-DG-2018-08 du 23 février 2018, portant délégation de signature à Monsieur Pascal DUPERRAY, Directeur de l'accompagnement et des soins ;

Vu la décision du 24 aout 2012 portant agrément du centre d'enseignement des soins d'urgence (CESU) du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes ;

Vu le dossier de demande de renouvellement d'agrément du centre d'enseignement des soins d'urgence du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes enregistré le 6 avril 2018 ;

DECIDE:

ARTICLE 1er :L'agrément du centre d'enseignement des soins d'urgences du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter de la date de signature de la présente décision.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des solidarités et de la santé et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

Le délai de recours prend effet, pour l'intéressé, à compter de la date de notification de la présente décision, et pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision. Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur général adjoint et le Directeur de l'accompagnement et des soins de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux Recueils des Actes Administratifs de la Préfecture de la région des Pays de la Loire.
Cette décision sera notifiée aux personnes physiques et morales intéressées.

Fait à Nantes, le 24 AVR. 2018

Le Directeur Général,

Jean-Jacques COIPLET
Pascal DUPERRAY
Directeur de l'Offre de Santé et en faveur de l'Autonomie

17 boulevard Gaston Doumergue – CS 56233
44262 Nantes Cedex 2
Tél. 02 49 10 40 00 - www.ars.paysdelaloire.sante.fr

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

N° ARS-PDL/DOSA/285/2018/72

ARRËTÉ

portant renouvellement de l'autorisation de la pharmacie à usage intérieur du Centre hospitalier du Mans pour la réalisation de préparations magistrales et/ou hospitalières pour le compte de tiers

La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L 4211-1, L 5126-1, L 5126-3, L 5126-5, L 5126-7, R 5126-3, R 5126-5, R 5126-8, R 5126-9 et R 5126-15 à R 5126-20,

VU l'arrêté ARS-PDL/DAS/ASR/309/2013/72 en date du 13 mai 2013 accordant à la pharmacie à usage intérieur unique du Centre Hospitalier du Mans, 194, avenue Rubillard au Mans de réaliser des préparations magistrales et/ou hospitalières non toxiques pour le compte du Centre Hospitalier de Château du Loir, du Centre Hospitalier de Saint-Calais, du Centre médical Georges Coulon au Grand-Lucé, du Centre Hospitalier de La-Ferté-Bernard et du Pôle santé Sarthe et Loir au Bailleul,

VU la demande d'autorisation présentée le 23 janvier 2018 formée par le Centre Hospitalier du Mans tendant à obtenir le renouvellement de l'autorisation permettant à la pharmacie à usage intérieur de l'établissement de réaliser des préparations magistrales et/ou hospitalières non toxiques pour le compte d'autres établissements,

VU les conventions de coopérations signées entre le Centre Hospitalier du Mans et divers établissements,

VU le rapport du pharmacien inspecteur de santé publique,

Arrête

Article 1er : L'autorisation est renouvelée au Centre Hospitalier du Mans, 194, avenue Rubillard au Mans de réaliser des préparations magistrales et/ou hospitalières non toxiques pour le compte du Centre Hospitalier de Château du Loir, du Centre Hospitalier de Saint-Calais, du Centre médical Georges Coulon au Grand-Lucé, du Centre Hospitalier de La-Ferté-Bernard et du Pôle santé Sarthe et Loir au Bailleul.

Article 2 : L'autorisation est renouvelée pour une durée maximale de cinq ans.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS, Pays de la Loire, CS 56233, 44262 NANTES Cedex 2) ;
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes (14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP) ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – 44041 NANTES cedex 01).

.../...

17 boulevard Gaston Doumergue – CS 56233
44262 Nantes Cedex 2
Tél. 02 49 10 40 00 - www.ars.paysdelaloire.sante.fr

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification du présent arrêté ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 4 : Le directeur de l'offre de santé et en faveur de de l'autonomie de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

25 AVR. 2018

P/Le directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie

Pierre-Emmanuel CARCHON
Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale en charge des autorisations sanitaires

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

N° ARS-PDL/DOSA/286/2018/72

ARRËTÉ

portant autorisation pour la pharmacie à usage intérieur de la clinique Victor Hugo du Mans de réaliser des reconstitutions de spécialités pharmaceutiques anticancéreuses pour les chimiothérapies hyperthermiques intra-péritonéales pour le compte du Centre Médico-Chirurgical du Mans

La directrice générale de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire

VU le code de la santé publique, et notamment les articles L 4211-1, L 5126-1, L 5126-3, L 5126-4, L 5126-5, R 5126-3, R 5126-5, R 5126-8, R 5126-9 et R 5126-15 à R 5126-20,

VU la demande d'autorisation présentée le 19 mars 2018 formée par la Clinique Victor Hugo au Mans tendant à obtenir l'autorisation pour la pharmacie à usage intérieur unique de l'établissement de réaliser des reconstitutions de spécialités pharmaceutiques anticancéreuses pour des chimiothérapies hyperthermiques intra-péritonéales pour le compte du Centre Médico-Chirurgical du Mans,

VU la convention de coopération signée entre la clinique Victor Hugo et le Centre Médico-Chirurgical du Mans, en date du 03 avril 2018,

VU le rapport du pharmacien inspecteur de santé publique,

CONSIDERANT que la convention susvisée doit faire l'objet d'une mise à jour résultant des remarques et observations formulées dans le rapport du pharmacien inspecteur,

Arrête

Article 1er : L'autorisation est accordée à pharmacie à usage intérieur unique de la clinique Victor Hugo, 18, rue Victor Hugo au Mans de réaliser des reconstitutions de spécialités pharmaceutiques anticancéreuses pour des chimiothérapies hyperthermiques intra-péritonéales pour le compte de patients du Centre Médico-Chirurgical du Mans, 28, rue de Guetteloup au Mans.

Article 2 : L'autorisation est accordée pour une durée maximale de cinq ans.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS, Pays de la Loire, CS 56233, 44262 NANTES Cedex 2) ;
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes (14, avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP) ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6, allée de l'Ile Gloriette – 44041 NANTES cedex 01).

.../...

17 boulevard Gaston Doumergue – CS 56233
44262 Nantes Cedex 2
Tél. 02 49 10 40 00 - www.ars.paysdelaloire.sante.fr

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification du présent arrêté ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

Article 4 : Le directeur de l'offre de santé et en faveur de de l'autonomie de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région.

25 AVR. 2018

P/Le directeur de l'offre de santé et en faveur de l'autonomie

Pierre-Emmanuel CARCHON
Inspecteur hors classe de l'action sanitaire et sociale en charge des autorisations sanitaires

Direction Régionale de l’Alimentation,

de l’Agriculture et de la Forêt

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'économie agricole
et des filières

ARRÊTÉ n°2018/DRAAF/16
relatif à la reconnaissance de Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) de la région des Pays de la Loire

La préfète de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 315-1 et D.315-1 à D. 315-9 ;

Vu l'article 3 de la loi d'avenir n° 2014-1170 pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) en date du 13 octobre 2014 ;

Vu le décret n° 2014-1173 en date du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental ;

Vu le décret n° 2015-467 du 23 avril 2015 relatif à la compétence et aux modalités d'intervention de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural sur les demandes de reconnaissance de groupements d'intérêt économique et environnemental ;

Vu la circulaire DGPAAT/SDBE/2014-930 en date du 25 novembre 2014 sur les modalités de reconnaissance et de suivi des groupements d'intérêt économique et environnemental ;

Vu la circulaire DGPAAT/SDBE/2015-110 en date du 5 février 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018/SGAR/DRAAF/01 en date du 10 janvier 2018 donnant délégation de signature en faveur de Mr Yvan LOBJOIT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire ;

Vu la décision n°2018/DRAAF/1 du 12 janvier 2018 portant subdélégation de signature administrative de M. Yvan LOBJOIT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire à ses collaborateurs,

Vu l'appel à candidatures relatif à la reconnaissance des groupements d'intérêt économique et environnemental et son cahier des charges, publié le 21 avril 2017 sur le site Internet de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire ;

Vu l'avis émis par la commission spécialisée GIEE de la COREAMR lors de la consultation écrite du 20 décembre 2017 ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1

En application de l'article D.315-3 du code rural et de la pêche maritime, le CIVAM AD 49, dont le siège social est situé 70 rue de Nantes – 49610 MURS-ERIGNE, est reconnu comme groupement d'intérêt économique et environnemental au titre du projet « Cultivons la biodiversité : vers plus d'autonomie et de résilience des systèmes herbagers face aux aléas climatiques ».

Article 2

Cette reconnaissance est valable à compter de la date du présent arrêté et ce jusqu'au **31 décembre 2021.**

Pendant cette période, le CIVAM AD 49 porte sans délai à la connaissance de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt toute modification de la personnalité morale, des membres du GIEE, dont la liste est jointe (Annexe 1) au présent arrêté, ou du projet susceptible de remettre en cause la reconnaissance visée à l'article 1.

Cette modification fait, le cas échéant, l'objet d'un examen par la formation spécialisée de la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR) qui donne un avis sur le maintien ou le retrait de cette reconnaissance.

En cas de retrait de la reconnaissance, la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt établit un arrêté préfectoral de retrait de reconnaissance.

Le GIEE s'engage à présenter **au 31 décembre de chaque année**, et ce à partir de la date de publication de l'arrêté préfectoral de reconnaissance, la fiche **« d'avancement des travaux du GIEE »** (Annexe 2) accompagnée **du tableau de suivi des indicateurs régionaux** renseigné pour chaque exploitation du GIEE (Annexe 3),

Un bilan final, reprenant a minima les mêmes éléments que les fiches annuelles d'avancement des travaux, accompagné de la fiche de **« synthèse et de diffusion des résultats du GIEE »** (Annexe 4) ainsi que du tableau de suivi des indicateurs régionaux (Annexe 3) dûment complété, devra être réalisé à la fin du projet et transmis à la DRAAF des Pays de la Loire – SREAF – 5 rue Françoise Giroud – CS 67516 – 44275 NANTES Cedex 2, dans un délai maximum de 6 mois à l'issue de la période de reconnaissance, soit **avant le 30 juin 2022.**

Article 3

Le GIEE s'engage à mettre à disposition ses résultats à au moins un organisme de développement agricole qu'il a choisi, afin de participer à alimenter le processus de capitalisation des résultats et des expériences du GIEE, coordonné par la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire.

Le GIEE met en place les indicateurs régionaux de suivi préconisés par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et/ou la chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire en vue de la capitalisation des résultats et expériences des GIEE.

Pour ce faire, et conformément aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté, le GIEE élaborera et transmettra à la DRAAF les documents indiqués et joints en annexes.

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Pays de la Loire.

Fait à Nantes, le 23 AVR. 2018

Pour le Directeur Régional l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt,
le Directeur Adjoint

Hervé BRIAND

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

ANNEXE 1 à l'arrêté n°2018/DRAAF/16
relatif à la reconnaissance de Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) de la région des Pays de la Loire

La préfète de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

N° dossier GIEE : 52-2017-03

Intitulé du projet : « Cultivons la biodiversité : vers plus d'autonomie et de résilience des systèmes herbagers face aux aléas climatiques »

Territoire du projet : Maine-et-Loire (Segréen et Mauges)

Nombre d'agriculteurs impliqués : 12

Date de début du projet : 1er/12/2017

Date de fin du projet : 31/12/2021

Liste des exploitants agricoles engagés dans le projet :

Dénomination sociale (personne morale) Nom (exploitant individuel)	Nom et prénom des exploitants	Code postal	Commune
Individuel	TAILLANDIER Elodie	49070	St Lambert La Potherie
Individuel	BURET Yohann	49270	Erdre en Anjou
Individuel	PICHAUD Jean-Paul	49370	St Clément de la Place
GAEC du Pont de l'Arche	MERCIER Florent et Thierry	49080	Bouchemaine
EARL Bio Sève	LEBRUN Christophe	49110	Beaupréau en Mauges
Individuel	FETIVEAU Joseph	49340	Vezins
EARL de la Casserie	HUET Alain et Cécile	49460	Ecuillé
Individuel	COUEFFE François	49530	Orée d'Anjou
EARL de Lajoanne	RIPOCHE Laurent et José	49280	La Séguinière
Individuel	BERNARD Sylvain	49310	Montilliers
GAEC Ty MaD Bio	GEMIN Mathilde et Denis	49440	Freigné
EARL Bol d'herbe	SENECHAL Benoît et MONTAY Anne-Sophie	49640	DAUMERAY

Fiche d'avancement des travaux du GIEE

Trame type à respecter pour l'élaboration de la fiche d'avancement des travaux du GIEE (2 pages recto verso maximum) :

Intitulé du projet	
Structure labellisée GIEE	
Principale orientation de production du collectif	
Principale thématique du projet	
Calendrier prévisionnel de mise en oeuvre	Du XX/XX/XX au XX/XX/XX
Territoire concerné :	Nombre d'agriculteurs engagés :
Structure en charge de l'animation collective :	Structure d'accompagnement technique :
Autres partenaires :	Budget total du projet : Aide(s) acquise(s) ou sollicitée(s) :

Etat d'avancement des travaux du GIEE au XX/XX/XX :

Rubriques	Éléments d'information à transmettre
Présentation initiale du projet	Indiquer le lien du site internet ou joindre la fiche de présentation élaborée par le MAAF
Les actions menées par le groupe et ses membres, dans l'année	Les actions menées dans l'année : - les jours de formation, sur quels sujets, avec quels intervenants… - les visites, voyages d'études… - les mesures, observations, analyses… - les appuis techniques, individuels ou semi-collectifs... - les essais, expérimentations…
Les actions de diffusion – communication, de l'année	Outils et supports de communication : site internet, vidéo… Actions ouvertes à l'extérieur : porte-ouverte, interventions – témoignages, articles de presse, émission de radio…
La vie du groupe, sur l'année	Modalités de fonctionnement du collectif ; nombre de « comités de pilotage », et décisions essentielles. Entrées et sorties d'adhérents au GIEE (signalées par ailleurs à la DRAAF dans le cadre des engagements liés à la reconnaissance). La relation aux partenaires : qu'est-ce qui s'est passé d'important avec les principaux partenaires dans l'année, en quoi les partenariats ont évolué. Le rôle et le fonctionnement de l'accompagnement (animation et/ou technique) : concrètement, les apports de(s) la structure(s) d'accompagnement au groupe.
Difficultés rencontrées, sur l'année	Aspects mobilisation, climatiques, renouvellement des acteurs (exploitants, partenaires…), techniques, etc. Travaux différés, le cas échéant.
Résultats partiels obtenus, sur l'année	La trajectoire d'évolution des agriculteurs : - Les changements de pratiques, enclenchés chez les agriculteurs, - Les évolutions de systèmes. Les résultats transférables (résultats d'essais…).
Perspectives pour les années suivantes	Travaux à venir. Corrections apportées au programme ou aux modalités de travail pour remédier aux difficultés…

La fiche d'avancement des travaux du GIEE devra être transmis à la DRAAF, dans un délai maximum de 2 mois à l'issue de l'exercice annuel.

Fiche de synthèse et de diffusion des résultats GIEE à fournir avec le bilan final

Trame type à respecter pour l'élaboration de la fiche de synthèse et de diffusion des résultats du GIEE (5 pages recto verso maximum) :

Intitulé du projet	
Structure labellisée GIEE	
Principale orientation de production du collectif	
Principale thématique du projet	
Calendrier prévisionnel de mise en oeuvre	Du XX/XX/XX au XX/XX/XX
Territoire concerné :	Nombre d'agriculteurs engagés :
Structure en charge de l'animation collective :	Structure d'accompagnement technique :
Autres partenaires :	Budget total du projet : Aide(s) acquise(s) ou sollicitée(s) :

Synthèse et diffusion des résultats GIEE au XX/XX/XX :

Rubriques	Éléments d'information à transmettre
Témoignage d'un agriculteur, ou du groupe (y compris accompagnateur)	Non obligatoire. En complément : intégrer des verbatims dans la fiche.
Résultats transférables	Les innovations et acquis techniques, organisationnels, etc. La réponse aux enjeux du territoire ciblés dans le dossier de candidature
Partenariats et implications territoriales	Les liens avec les acteurs du territoire : citoyens, consommateurs, collectivités, etc. Les liens avec la recherche, l'enseignement, le développement… Les liens et échanges avec d'autres groupes GIEE.
Préconisations et clés de réussite	2 niveaux d'enseignements : - dans l'accompagnement du groupe, ce qui lui a permis d'avancer - les préconisations, intérêts et limites, pour l'adoption des pratiques par de nouveaux agriculteurs
Perspectives du projet	2 niveaux : - la vie du groupe et la poursuite du projet au-delà des 3 ans - les questions soulevées pour aller plus loin, et des propositions de traitement (recherche, etc.)
Repères triple performance et indicateurs de résultats	Leur positionnement et leur critique, par rapport à la triple performance
Moyens engagés	Le temps passé par les agriculteurs Les moyens d'accompagnement Le budget et le financement définitif
Livrables	Liens internet vers vidéos, publications, etc.

Cette fiche de synthèse et de diffusion des résultats du GIEE devra être jointe au bilan final à transmettre à la DRAAF, dans un délai maximum de 6 mois à l'issue de la période de reconnaissance fixée par arrêté du préfet de région.

Liste des indicateurs régionaux à mettre en place dans le cadre de la reconnaissance pour chaque exploitation membre du GIEE

Indicateur	Valeur initiale	Valeur cible au terme du projet	Année N *	Année N+1	Année N+2	Année N+3	Année N+4
PERFORMANCE ECONOMIQUE							
VA / produit brut (sans aides)							
Revenu disponible / UMO non salariée							
Coût de mécanisation / ha SAU							
Quantités de concentrés achetés / 1000 l							
Nombre de cultures dans l'assolement							
part des légumineuses dans l'assolement (y compris prairies temporaires)							
Quantités de fourrages consommés							
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE							
Quantité d'azote minéral acheté / ha SAU							
IFT moyen de l'exploitation							
Achats de carburants / ha SAU							
Surface d'intérêt écologique par Ha (SIE) ***							
PERFORMANCE SOCIALE							
Capital (total actif hors foncier) / UTH							
Niveau de satisfaction globale de l'agriculteur par rapport à l'exercice de son métier **	Élevé - Bon - Moyen	Élevé - Bon - Moyen	Élevé - Bon - Moyen	Élevé - Bon - Moyen	Élevé - Bon - Moyen	Élevé - Bon - Moyen	Élevé - Bon - Moyen
Nombre de jours non travaillés							
UMO / SAU							
Nombre d'installations de jeunes agriculteurs envisagées dans le GIEE							
Pour les GIEE dont la thématique des produits phytosanitaires est prépondérante, remplir les 2 lignes ci-dessous							
IFT Herbicides							
IFT Hors Herbicides							

* rajouter autant de colonnes que nécessaire

** rayer les mentions inutiles

*** chiffres de la déclaration PA

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'environnement, de la forêt et du bois

Département : Vendée
Forêt départementale : Bois des Bouries
Contenance cadastrale : 12,1924 ha
Surface de gestion : 12,23 ha
Révision aménagement forestier **2017-2036**

Arrêté n° 2018/ DRAAF/17

relatif à l'approbation du document d'aménagement de la forêt départementale Bois des Bouries pour la période 2017-2036

La préfète de la région Pays de la Loire
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

VU les articles L.124-1 1°, L.212-1, L.212-2, D.212-1, D.212-2, R.212-3, D.212-5 2°, D.214-15 et D.214-16 du code forestier ;

VU les articles L.414-4 et R.414-19 du code de l'environnement ;

VU les articles L.341-1 et R.341-10 du code de l'environnement ;

VU le document d'objectifs du site Natura 2000 « marais de Talmont et zones littorales entre les Sables et Jard » arrêté en date du 30 septembre 2009 ;

VU l'avis de l'architecte des bâtiments de France, en date du 26 février 2018 ;

VU le schéma régional d'aménagement forêts dunaires atlantiques, arrêté en date du 19 avril 2012 ;

VU les articles L.122-7, L.122-8, R.122-23 et R.122-24 du code forestier ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 25 février 2008 réglant l'aménagement de la forêt départementale Bois des Bouries pour la période 2006-2015 ;

VU la délibération du Conseil départemental de la Vendée en date du 12 juillet 2017, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;

VU l'arrêté du 10 janvier 2018 portant délégation de signature de la Préfète de région à Monsieur Yvan LOBJOIT, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Pays de la Loire ;

SUR proposition de la Directrice territoriale de l'Office national des forêts des Pays de la Loire ;

ARRÊTE

Article 1er : La forêt départementale Bois des Bouries (Vendée), d'une contenance de 12,23 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant une fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Elle est incluse entièrement dans la zone spéciale de conservation FR5200657 instituée au titre de la directive Européenne « habitats naturels ».

La forêt est aussi concernée par le site inscrit « les marais et village du Veillon ».

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 11,63 ha, actuellement composée de pins maritimes (60%), de chênes verts (30%) et de robiniers (10%).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse sont traités en futaie régulière sur 7,31 ha et en taillis sur 0,70 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements sont le pin maritime (6,84 ha), le robinier (0,47 ha) et le chêne vert (0,70 ha). Les autres essences sont favorisées comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2017-2036) :

- La forêt est divisée en trois groupes de gestion :

  - un groupe de futaie régulière, d'une contenance de 7,31 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation de 9 à 12 ans selon les types de peuplements ;
  - un groupe de taillis simple, d'une contenance de 0,70 ha qui fera l'objet de coupes selon une rotation de 20 ans ;
  - un groupe constitué des autres terrains non boisés ou hors sylviculture, d'une contenance de 4,22 ha, qui sera laissé en l'état ;

- l'Office national des forêts informe régulièrement le Conseil départemental de la Vendée de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt. Le Conseil départemental de la Vendée met en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement : il optimise et suit la capacité d'accueil, et s'assure en particulier que le niveau des demandes de plan de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, sont systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le document d'aménagement de la forêt départementale Bois des Bouries, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L.122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles à l'exclusion des travaux de création d'infrastructure au titre :

- de la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone spéciale de conservation FR5200657 instituée au titre de la directive Européenne « habitats naturels ».

- de la réglementation propre au site inscrit « les marais et village du Veillon ».

Article 5 : Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire et la Directrice territoriale de l'Office national des forêts des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et de la préfecture du département de la Vendée.

Fait à Nantes, le 24 AVR. 2018

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional adjoint,

Arnaud MILLEMANN

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Pays de la Loire
5 rue Françoise Giroud – CS 67516 – 44275 NANTES cedex 2
Téléphone : 02 72 74 70 00 – Télécopie : 02 72 74 70 01
Internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

DECISION 2018/DRAAF/n°18

relative à la fixation de pourcentages de boursiers de lycée et d'élèves issus de baccalauréat professionnel dans les formations de brevet de technicien supérieur agricole, (BTS – BTSA), les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

VU l'article L. 612-3 du code de l'éducation (VI et VII) relatif à la procédure d'accès à l'enseignement supérieur ;

VU le décret n°2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur ;

DECIDE

Article 1
Pourcentage minimal de boursiers du lycée : la proportion des propositions d'admission faites aux candidats boursiers de l'enseignement secondaire doit être au moins égale à la proportion de ceux-ci dans les candidats pré-inscrits à l'entrée en formation de BTSA ou CPGE.

Article 2
Pourcentage minimal de bacheliers professionnels : la proportion des propositions d'admission faites aux élèves de terminale professionnelles et bacheliers professionnels doit être au moins égale à la proportion de ceux-ci dans les candidats pré-inscrits en formation de technicien supérieur agricole

Article 3
Cette décision sera transmise aux chefs d'établissement concernés pour application dans la constitution de leurs listes de candidats classés.

Article 4
Le chef du service régional de la formation et du développement des Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire et sur le site de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Fait à Nantes, le 24 avril 2018

Le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt

Yvan LOBJOIT

Direction Régionale de l’Environnement,

de l’Aménagement et du Logement

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT EN PAYS DE LA LOIRE
Service ressources naturelles et paysages
Division eau et milieux aquatiques

ARRÊTÉ 2018/DREAL/n° 65

Modifiant l'arrêté 2017/DREAL/397 du 14 juin 2017 portant modification de la composition du comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire , des côtiers vendéens et de la Sèvre niortaise

La préfète de la région Pays de la Loire
Préfète de la Loire-Atlantique
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite

VU le décret n° 94-157 du 16 février 1994 relatif à la pêche des poissons appartenant aux espèces vivant alternativement dans les eaux douces et dans les eaux salées ;

VU le code de l'environnement et en particulier ses articles R. 436-49, R. 436-51, R. 436-52 et R. 436-54 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et département ;

VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatifs aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté ministériel du 21 juillet 2016, abrogeant l'arrêté du 15 juin 1994 et fixant la composition des comités de gestion des poissons migrateurs ;

VU l'arrêté 2012/DREAL n°332 du 3 septembre 2012 portant ajout d'un article sur la possibilité pour les membres du Cogepomi de donner pouvoir ;

VU l'arrêté 2017/DREAL/ n°397 du 14 juin 2017 portant modification de la composition du comité de gestion des poissons migrateurs du bassin de la Loire ;

VU le courrier en date du 6 juillet 2017 du président du conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU le courrier en date du 28 juillet 2017 du président du conseil régional des Pays de la Loire;

VU le courrier en date du 5 mars 2018 du président du conseil régional Centre-Val de Loire;

SUR proposition de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

ARRÊTE

Article 1er - L'article 1er de l'arrêté 2017/DREAL/397 du 14 juin 2017 est modifié comme suit:

Les dispositions suivantes sont abrogées:

- Mme Sabrina GARNIER, représentant le conseil régional des Pays de la Loire ;

- M. Benoît FAUCHEUX, représentant le conseil régional Centre-Val de Loire. ;

Elles sont remplacées par les dispositions suivantes:

- M. Jean-Pierre VIGIER, représentant le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ;

- Mme Michelle RIVET, représentant le conseil régional Centre-Val de Loire ;

Article 2 - Le secrétaire général pour les affaires régionales des Pays de la Loire, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire, délégué de bassin Loire-Bretagne, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et le directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Nantes, le 25 AVR. 2018

Nicole KLEIN

Mission Nationale de Contrôle

et d’audit des organismes

de Sécurité Sociale

Antenne de Rennes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Arrêté modificatif n°2 du 20 avril 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 213-2, D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 20 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté ministériel du 5 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire,

Vu l'arrêté modificatif du 8 mars 2018,

Vu la désignation conjointe formulée par l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et la Chambre nationale des professions libérales (CNPL),

ARRETE

Article 1

L'arrêté ministériel du 5 janvier 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de l'union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales des Pays de la Loire est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés conjointement au titre de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL), est nommé en tant que membre suppléant :

Monsieur Thomas LEVEQUE

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Rennes, le 20 avril 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Arrêté modificatif n°1 du 20 avril 2018 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 20 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté ministériel du 4 janvier 2018 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique,

Vu la désignation conjointe formulée par l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et la Chambre nationale des professions libérales (CNPL),

ARRETE

Article 1

L'arrêté ministériel du 4 janvier 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des travailleurs indépendants désignés conjointement au titre de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL), est nommé en tant que membre titulaire :

Monsieur Thomas LEVEQUE

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Rennes, le 20 avril 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Arrêté modificatif n°1 du 20 avril 2018 portant modification de la composition du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la Loire-Atlantique

La ministre des solidarités et de la santé

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R211-1, D. 231-1 et D. 231-4,

Vu l'arrêté ministériel du 20 juin 2017 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté ministériel du 27 mars 2018 portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la Loire-Atlantique,

Vu les désignations formulées par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et par l'Union nationale des associations familiales (UNAF),

ARRETE

Article 1

L'arrêté ministériel du 27 mars 2018 susvisé portant nomination des membres du conseil de la caisse primaire d'assurance maladie de la Loire-Atlantique est modifié comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre du Mouvement des entreprises de France (MEDEF), remplace Monsieur Jean-Claude MARTINHO en tant que membre suppléant :

Madame Béatrice JAUNATRE

Dans la liste des représentants des institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie désignés au titre de l'Union nationale des associations familiales (UNAF), remplace Monsieur Philippe DOUSCELIN en tant que membre titulaire :

Monsieur Jean-Yves LE MAGUERESSE

Article 2

Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

Fait à Rennes, le 20 avril 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Pour la ministre et par délégation,
Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
de la mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Rectorat

Région Académique Pays de la Loire

Académie de Nantes

académie Nantes

RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat de l'Académie de Nantes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté n°2018 /DESUP/068 du 16 avril 2018 relatif à la mise en place de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur prévue à l'article D. 612-1-19 du code de l'éducation de l'académie de Nantes.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article D. 612-1-19 ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu le décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation ;

Vu le décret du 3 janvier 2013 portant nomination de Monsieur William MAROIS comme recteur de l'académie de Nantes.

Le recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes, chancelier des universités

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément aux dispositions de l'article D. 612-1-19 du code de l'éducation susvisé, une commission académique d'accès à l'enseignement supérieur est mise en place au sein de l'académie de Nantes.

Article 2 :

Cette commission a pour missions de :

- conseiller le recteur de l'académie de Nantes pour l'instruction des dossiers des candidats ayant obtenu, au cours de l'année scolaire ou dans les quatre années scolaires précédant la procédure de préinscription en cours, le baccalauréat ou un diplôme équivalent et qui sont domiciliés dans son académie ou assimilés à des candidats résidant dans son académie en application de l'article D. 612-1-11 qui n'ont reçu aucune proposition d'admission dans le cadre de la procédure nationale de préinscription.
- Formuler, conformément au VIII de l'article L.612-3 du code de l'éducation, une proposition d'inscription dans une formation en tenant compte du projet de formation de ces candidats, des acquis de leur formation, de leurs compétences et leurs préférences ainsi que des caractéristiques des formations restant disponibles compte tenu des capacités d'accueil prévues au III de l'article L. 612-3 du code de l'éducation.
- D'aider et de conseiller le recteur de l'académie de Nantes dans l'instruction des dossiers des candidats qui lui demandent un réexamen de leur situation, en application du IX de l'article L. 612-3 du code de l'éducation.

Article 3 :

La commission académique d'accès à l'enseignement supérieur de l'académie de Nantes est composée des membres suivants :

- Le recteur de l'académie de Nantes, président de la commission,
- Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire ou son représentant,
- Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique ou son représentant,
- Le chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Nantes,
- La secrétaire générale adjointe de l'académie de Nantes, directrice de l'organisation générale et de l'enseignement supérieur,
- L'adjointe au chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Nantes,
- Les vice-présidents des commissions de la formation et de la vie universitaire des universités de Nantes, Angers et Le Mans ou leur représentant,
- Un inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'éducation nationale ou son représentant,
- Deux chefs d'établissements publics de l'académie de Nantes,
- Un directeur diocésain de l'enseignement catholique ou son représentant,
- Un directeur d'établissement privé de l'académie de Nantes.

Article 4 :

Le secrétariat de la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur de l'académie de Nantes est assuré par le service académique d'information et d'orientation.

La commission pourra constituer des groupes de travail en cas de nécessité.

Les membres de la commission pourront assister à ces séances ou aux groupes de travail par le biais de la visio-conférence.

Le service académique d'information et d'orientation et la division de l'enseignement supérieur du rectorat de Nantes assistent aux séances et aux groupes de travail de la commission.

La commission pourra faire appel à la participation de tout expert qu'elle jugera nécessaire pour l'assister dans ses travaux.

Article 5 :

Le secrétaire général de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

ACADEMIE DE NANTES

Fait à Nantes, le 16 avril 2018

William MAROIS

académie Nantes

RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat de l'Académie de Nantes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrêté n°2018 /DESUP/069 du 17 avril 2018 fixant les différents pourcentages de bacheliers prévus à l'article L. 612-3 du code de l'éducation pour l'accès à une formation du premier cycle de l'enseignement supérieur dans l'académie de Nantes à la rentrée 2018.

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 612-3 ;

Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2018 – J.O. du 10 mars 2018 relatif aux bassins de recrutement de référence des formations en application du V de l'article L. 612-3 du code de l'éducation ;

Vu le décret du 3 janvier 2013 portant nomination de Monsieur William MAROIS comme Recteur de l'académie de Nantes.

Le Recteur de la région académique Pays de la Loire et de l'académie de Nantes,
Chancelier des universités

ARRÊTE

Article 1 :

Conformément aux dispositions V et VI de l'article L. 612-3, les pourcentages minimaux de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée pour l'accès aux formations du premier cycle de l'enseignement supérieur au sein de l'académie de Nantes sont fixés selon le tableau figurant en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 :

Conformément aux dispositions V de l'article L. 612-3, pour l'accès aux formations du premier cycle de l'enseignement supérieur de l'académie de Nantes, les pourcentages maximaux de bacheliers retenus résidant hors de l'académie de Nantes ou du bassin de recrutement tel que défini dans l'arrêté du 9 mars 2018 sont fixés selon le tableau figurant en annexe 2 du présent arrêté.

Article 3 :

Conformément aux dispositions VII de l'article L. 612-3, les pourcentages minimaux de bacheliers professionnels retenus pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs dispensées au sein de l'académie de Nantes sont définis selon le tableau figurant en annexe 3.

Article 4 :

Conformément aux dispositions VII de l'article L. 612-3, les pourcentages minimaux de bacheliers technologiques retenus pour l'accès aux instituts universitaires de technologie au sein de l'académie de Nantes sont définis selon le tableau figurant en annexe 4.

Article 5 :

Le secrétaire général de l'académie de Nantes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

ACADEMIE DE NANTES

Fait à Nantes, le 17 avril 2018

William MAROIS

annexe 1 : Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée pour l'accès aux formations de premier cycle de l'enseignement supérieur de l'académie de Nantes

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0440001M	Lycée Polyvalent Joubert - E. Maillard	Ancenis	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client		17
0440005S	Lycée Polyvalent Guy Môquet - Etienne Lenoir	Châteaubriant	BTS - Services	Gestion de la PME		23
0440012Z	Lycée Grand-Air	La Baule-Escoublac	BTS - Services	Tourisme		15
0440021J	Lycée Clemenceau	Nantes	Classe préparatoire scientifique	BCPST		6
0440021J	Lycée Clemenceau	Nantes	Classe préparatoire économique et commerciale	ECS - Option scientifique		3
0440021J	Lycée Clemenceau	Nantes	Classe préparatoire aux études supérieures	Générale		18
0440021J	Lycée Clemenceau	Nantes	Classe préparatoire littéraire	Lettres		8
0440021J	Lycée Clemenceau	Nantes	Classe préparatoire scientifique	MPSI		4
0440021J	Lycée Clemenceau	Nantes	Classe préparatoire scientifique	PCSI		4
0440024M	Lycée Gabriel Guist'Hau	Nantes	Classe préparatoire littéraire	B/L - Lettres et sciences sociales		6
0440024M	Lycée Gabriel Guist'Hau	Nantes	Classe préparatoire littéraire	Lettres		9
0440024M	Lycée Gabriel Guist'Hau	Nantes	Diplôme des métiers d'Arts	Régie de spectacle Option lumière		10
0440024M	Lycée Gabriel Guist'Hau	Nantes	Diplôme des métiers d'Arts	Régie de spectacle Option son		9
0440029T	Lycée Eugène Livet	Nantes	BTS - Production	Bâtiment		14
0440029T	Lycée Eugène Livet	Nantes	BTS - Production	Conception et industrialisation en microtechniques		9
0440029T	Lycée Eugène Livet	Nantes	BTS - Production	Design d'espace		8
0440029T	Lycée Eugène Livet	Nantes	BTS - Production	Electrotechnique		14
0440029T	Lycée Eugène Livet	Nantes	BTS - Production	Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique		13
0440029T	Lycée Eugène Livet	Nantes	Classe préparatoire scientifique	PTSI		4
0440029T	Lycée Eugène Livet	Nantes	BTS - Production	Systèmes numériques - Option électronique et communication		13
0440029T	Lycée Eugène Livet	Nantes	BTS - Production	Travaux publics		10
0440030U	Lycée Gaspard Monge - La Chauvinière	Nantes	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique		14
0440030U	Lycée Gaspard Monge - La Chauvinière	Nantes	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air		15
0440030U	Lycée Gaspard Monge - La Chauvinière	Nantes	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production		13
0440033X	Lycée professionnel françois arago	Nantes	BTS - Production	Développement et Réalisation Bois		8

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0440033X	Lycée professionnel françois arago	Nantes	BTS - Production	Systèmes constructifs bois et habitat		7
0440062D	Lycée Jean Perrin	Rezé	BTS - Services	Analyses de biologie médicale		17
0440062D	Lycée Jean Perrin	Rezé	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants		15
0440062D	Lycée Jean Perrin	Rezé	Classes préparatoires aux écoles paramédicales	Préparation aux concours d'entrée des écoles de Soins Infirmiers		19
0440062D	Lycée Jean Perrin	Rezé	BTS - Production	Technico-commercial (BTS)		18
0440063E	Lycée professionnel louis-jacques goussier	Rezé	BTS - Services	Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie		15
0440069L	Lycée Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production	Aéronautique		11
0440069L	Lycée Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production	Architectures en Métal : conception et Réalisation		16
0440069L	Lycée Aristide Briand	Saint-Nazaire	Classes préparatoires aux écoles du social	Classe préparatoire aux écoles des carrières sociales		20
0440069L	Lycée Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)		12
0440069L	Lycée Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production	Conception et industrialisation en construction navale		10
0440069L	Lycée Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production	Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle		14
0440069L	Lycée Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Production	Electrotechnique		14
0440069L	Lycée Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Services	Management des unités commerciales		19
0440069L	Lycée Aristide Briand	Saint-Nazaire	Classe préparatoire scientifique	PCSI		6
0440069L	Lycée Aristide Briand	Saint-Nazaire	Classes préparatoires aux écoles paramédicales	Préparation aux concours d'entrée des écoles de Soins Infirmiers		20
0440069L	Lycée Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social		18
0440069L	Lycée Aristide Briand	Saint-Nazaire	BTS - Services	Support à l'action managériale		25
0440069L	Lycée Aristide Briand	Saint-Nazaire	Classe préparatoire scientifique	TSI		13
0440074S	Lycée professionnel Brossaud / Blancho	Saint-Nazaire	Mention complémentaire	Technicien(ne) en soudage		11
0440086E	Lycée La Coliniere	Nantes	Classes préparatoires aux écoles paramédicales	Préparation aux concours d'entrée des écoles de Soins Infirmiers		19
0440086E	Lycée La Coliniere	Nantes	BTS - Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social		21
0440086E	Lycée La Coliniere	Nantes	BTS - Services	Services informatiques aux organisations		11
0440139M	I.U.T. Nantes	Carquefou	DUT - Production	Génie électrique et informatique industrielle		8
0440139M	I.U.T. Nantes	Carquefou	DUT - Production	Génie mécanique et productique		6
0440139M	I.U.T. Nantes	Carquefou	DUT - Production	Génie thermique et énergie		7
0440139M	I.U.T. Nantes	Carquefou	DUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations		9
0440139M	I.U.T. Nantes	Carquefou	DUT - Production	Informatique		10
0440139M	I.U.T. Nantes	Carquefou	DUT - Production	Qualité, logistique industrielle et organisation		7
0440139M	I.U.T. Nantes	Carquefou	DUT - Production	Science et génie des matériaux		6
0440288Z	Lycée Albert Camus	Nantes	BTS - Services	Comptabilité et gestion		20
0440288Z	Lycée Albert Camus	Nantes	BTS - Services	Management des unités commerciales		18
0440288Z	Lycée Albert Camus	Nantes	BTS - Services	Professions immobilières		15
0440982D	I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	DUT - Production	Génie chimique génie des procédés		6

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0440982D	I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	DUT - Production	Génie civil - Construction durable		8
0440982D	I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	DUT - Production	Génie industriel et maintenance		10
0440982D	I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	DUT - Service	Gestion logistique et transport		12
0440982D	I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	DUT - Production	Mesures physiques		5
0440982D	I.U.T. Saint-Nazaire	Saint-Nazaire	DUT - Service	Techniques de commercialisation		8
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Chimie	Physique-Chimie-Géosciences-Sciences de l'ingénieur	6
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Chimie	Biologie-Géosciences-Chimie	7
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Droit-économie-gestion	Droit	Droit parcours FFA	7
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Droit-économie-gestion	Droit	Droit	5
0851473P	Université de Nantes (La Roche)	La Roche-sur-Yon	Licence - Droit-économie-gestion	Droit	Droit	7
0851473P	Université de Nantes (La Roche)	La Roche-sur-Yon	Licence - Droit-économie-gestion / Arts-lettres-langues	Droit	Double cursus : Droit - LEA	6
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Droit-économie-gestion	Droit	Droit parcours Europe	10
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Droit-économie-gestion	Economie et gestion	Economie et gestion	8
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Droit-économie-gestion	Economie et gestion	Economie et gestion parcours International	10
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Géographie et aménagement		7
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Histoire	Histoire-Géographie	12
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Histoire	Histoire parcours Europe	10
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Histoire de l'art et archéologie		8
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Formation en ingénierie	Informatique	Cursus master ingénierie	10
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Informatique	Mathématiques-Informatique-Physique	8
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	LEA parcours commerce international	11
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	LEA parcours Bi-lingue	12
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	LEA parcours Tri-lingue	10
0851473P	Université de Nantes (La Roche)	La Roche-sur-Yon	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	LEA : LV1:anglais - LV2:chinois, allemand, espagnol, italien	11
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER : Allemand	8

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER : Anglais	10
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER : Espagnol	14
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER : Italien	19
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER : Allemand parcours Europe	10
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER : Italien parcours Europe	10
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER : Anglais parcours Europe	10
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Lettres		9
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Lettres, langues		18
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Mathématiques	Mathématiques-Informatique-Physique	6
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	PACES - Médecine, Pharmacie, Odontologie (dentiste), Maïeutique (sage-femmes)	PACES (première année commune aux études de santé)	5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	CUPGE - Sciences, technologie, santé	Parcours scientifique renforcé	Parcours scientifique renforcé	10
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Philosophie	Philosophie	10
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Physique	Mathématiques-Informatique-Physique	6
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Physique	Physique-Chimie-Géosciences-Sciences de l'ingénieur	5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Psychologie		8
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences de la vie	Biologie-Géosciences-Chimie	5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences de la vie et de la terre	Biologie-Géosciences-Chimie	7
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences de la vie et de la terre	Physique-Chimie-Géosciences-Sciences de l'ingénieur	5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Sciences de l'éducation		9
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Sciences du langage		6
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	STAPS (sports)	5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences pour l'ingénieur	Physique-Chimie-Géosciences-Sciences de l'ingénieur	7
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Sociologie		11

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0441552Y	Lycée Les Bourdonnieres	Nantes	BTS - Services	Management des unités commerciales		17
0441552Y	Lycée Les Bourdonnieres	Nantes	BTS - Services	Transport et prestations logistiques		15
0441656L	Lycée professionnel pablo néruda	Bouguenais	Mention complémentaire	Assistance Conseil Vente à distance		48
0441823T	Lycée professionnel HEINLEX	Saint-Nazaire	BTS - Production	Pilotage des procédés		22
0441993C	Lycée Carcouet	Nantes	BTS - Services	Commerce international à référentiel européen		18
0441993C	Lycée Carcouet	Nantes	BTS - Services	Communication		13
0441993C	Lycée Carcouet	Nantes	Classe préparatoire économique et commerciale	ENS Rennes D1		8
0441993C	Lycée Carcouet	Nantes	BTS - Services	Services informatiques aux organisations		11
0441993C	Lycée Carcouet	Nantes	BTS - Services	Tourisme		19
0442094M	Lycée Nicolas Appert	Orvault	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques		11
0442094M	Lycée Nicolas Appert	Orvault	BTS - Production	Electrotechnique		13
0442094M	Lycée Nicolas Appert	Orvault	Mise à niveau	Hôtellerie restauration		7
0442094M	Lycée Nicolas Appert	Orvault	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration		8
0442094M	Lycée Nicolas Appert	Orvault	BTS - Production	Systèmes numériques - Option informatique et réseaux		13
0442095N	Lycée La Herdrie	Basse-Goulaine	BTS - Services	Gestion de la PME		22
0442095N	Lycée La Herdrie	Basse-Goulaine	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client		16
0442752C	LPO Aimé CESAIRE	Clisson	BTS - Production	Etude et économie de la construction		12
0442765S	Lycée Polyvalent Nelson MANDELA	Nantes	BTS - Services	Banque conseiller de clientèle		25
0442765S	Lycée Polyvalent Nelson MANDELA	Nantes	BTS - Services	Commerce international à référentiel européen		18
0442765S	Lycée Polyvalent Nelson MANDELA	Nantes	BTS - Services	Comptabilité et gestion		20
0442765S	Lycée Polyvalent Nelson MANDELA	Nantes	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion		14
0442765S	Lycée Polyvalent Nelson MANDELA	Nantes	Classe préparatoire économique et commerciale	ECE - Option économique		8
0442765S	Lycée Polyvalent Nelson MANDELA	Nantes	BTS - Services	Support à l'action managériale		25
0490002L	Lycée Joachim Du Bellay	Angers	Classe préparatoire économique et commerciale	ECE - Option économique		6
0490002L	Lycée Joachim Du Bellay	Angers	BTS - Services	Management des unités commerciales		17
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services	Comptabilité et gestion		21
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Production	Conception de produits industriels		10
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques		9
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	Classe préparatoire économique et commerciale	ECT - Option technologique		17
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services	Gestion de la PME		24
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	Classe préparatoire scientifique	PTSI		3
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social		20
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services	Services informatiques aux organisations		15
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Services	Support à l'action managériale		28
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	Angers	BTS - Production	Systèmes numériques - Option électronique et communication		16

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0490018D	Lycée Europe Robert Schuman	Cholet	BTS - Services	Commerce international à référentiel européen		21
0490018D	Lycée Europe Robert Schuman	Cholet	BTS - Services	Comptabilité et gestion		21
0490018D	Lycée Europe Robert Schuman	Cholet	BTS - Services	Management des unités commerciales		21
0490040C	Lycée Duplessis Mornay	Saumur	BTS - Services	Tourisme		16
0490054T	Lycée Fernand Renaudeau / La Mode	Cholet	BTS - Production	Design de mode, textile et environnement opt : mode		12
0490054T	Lycée Fernand Renaudeau / La Mode	Cholet	BTS - Production	Design de mode, textile et environnement, option textile et matériaux de surface		10
0490054T	Lycée Fernand Renaudeau / La Mode	Cholet	BTS - Production	Electrotechnique		13
0490054T	Lycée Fernand Renaudeau / La Mode	Cholet	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production		12
0490054T	Lycée Fernand Renaudeau / La Mode	Cholet	BTS - Production	Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie		11
0490054T	Lycée Fernand Renaudeau / La Mode	Cholet	BTS - Production	Métiers de la mode-vêtements		18
0490055U	Lycée polyvalent Carnot - Bertin	Saumur	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques		8
0490055U	Lycée polyvalent Carnot - Bertin	Saumur	BTS - Services	Management des unités commerciales		16
0490055U	Lycée polyvalent Carnot - Bertin	Saumur	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration		12
0490055U	Lycée polyvalent Carnot - Bertin	Saumur	BTS - Production	Moteur à combustion interne		10
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	Angers	DUT - Service	Carrières sociales Option assistance sociale		20
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	Angers	DUT - Service	Carrières sociales Option éducation spécialisée		16
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	Angers	DUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations		9
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	Angers	DUT - Service	Techniques de commercialisation		8
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	Angers	DUT - Production	Génie biologique Option agronomie		6
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	Angers	DUT - Production	Génie biologique Option analyses biologiques et biochimiques		10
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	Angers	DUT - Production	Génie biologique Option industries agroalimentaires et biologiques		7
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	Angers	DUT - Production	Génie électrique et informatique industrielle		6
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	Angers	DUT - Production	Génie mécanique et productique		4
0490782J	Lycée Polyvalent Blaise Pascal	Segré-en-Anjou Bleu	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production		14
0490970N	Université Angers	Angers	DEUST	Accueil d'excellence en tourisme		10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Droit-économie-gestion	Droit		5
0492137G	Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Droit-économie-gestion	Droit		10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Droit-économie-gestion	Droit	Double licence Droit et Economie	10
0492137G	Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Droit-économie-gestion / Sciences humaines et sociales	Droit	double licence Droit et Histoire	10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Droit-économie-gestion	Economie et gestion		10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences humaines et sociales	Géographie et aménagement		10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences humaines et sociales	Histoire		10

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0492137G	Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Sciences humaines et sociales	Histoire		10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	Anglais-Allemand	10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	Anglais-Espagnol	10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	Anglais-Italien	10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	Allemand	10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	Espagnol	10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	bivalent Allemand-Anglais	5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	bivalent Espagnol-Anglais	10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	Anglais	10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues / Sciences humaines et sociales	Lettres	Double licence Lettres - Histoire	10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Lettres		10
0490970N	Université Angers	Angers	DEUST	Maintenance hôtelière, hospitalière et immobilière		20
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences - technologies - santé	Mathématiques	MPCIE, mentions Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique	10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Droit-économie-gestion / Sciences - technologies - santé	Mathématiques	Double licence Mathématiques - Economie	10
0490970N	Université Angers	Angers	Année préparatoire	Mise à niveau scientifique	L1 Mise à niveau scientifique MPCIE	10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences - technologies - santé	PACES - Médecine, Pharmacie, Odontologie (dentiste), Maïeutique (sage-femmes)	PluriPASS	5
0490970N	Université Angers	Angers	Formation en ingénierie	Physique	Cursus Master en Ingénierie : Photonique, Signal-Imagerie (PSI)	5
0490970N	Université Angers	Angers	Formation en ingénierie	Physique, chimie	Cursus Master en Ingénierie : Chimie Environnement (CE)	10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences humaines et sociales	Psychologie		10
0490970N	Université Angers	Angers	Formation en ingénierie	Sciences de la vie et de la terre	Cursus Master en Ingénierie : Chimie Environnement (CE)	10
0490970N	Université Angers	Angers	Formation en ingénierie	Sciences de la vie et de la terre	Cursus de Master en Ingénierie : Biologie Systémique du Végétal (BSV)	10
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences de la vie et de la terre	Sciences de la vie et de la terre	10

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences humaines et sociales	Sciences sociales	Tourisme, hôtellerie, restauration, événementiel	10
0492360Z	Université Angers - Campus de Saumur	Saumur	Licence - Sciences humaines et sociales	Sciences sociales	Culture, patrimoine et tourisme	10
0492360Z	Université Angers - Campus de Saumur	Saumur	Licence - Sciences humaines et sociales	Sciences sociales	Tourisme sportif, équestre et d'aventure	10
0492137G	Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Sciences humaines et sociales	Sciences sociales	Animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs	10
0491966W	Lycée Henri Bergson	Angers	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion		14
0491966W	Lycée Henri Bergson	Angers	Classe préparatoire économique et commerciale	ECS - Option scientifique		4
0491966W	Lycée Henri Bergson	Angers	Classe préparatoire littéraire	Lettres		10
0491966W	Lycée Henri Bergson	Angers	Classe préparatoire scientifique	MPSI		6
0491966W	Lycée Henri Bergson	Angers	Classe préparatoire scientifique	PCSI		5
0492061Z	Lycée Auguste et Jean Renoir	Angers	BTS - Services	Communication		14
0492089E	Lycée Emmanuel Mounier	Angers	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client		18
0492123S	Lycée Jean Moulin	Angers	BTS - Production	Bioanalyses et contrôles		13
0492123S	Lycée Jean Moulin	Angers	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique		14
0492123S	Lycée Jean Moulin	Angers	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants		13
0492224B	Lycée de l'Hyrôme	Chemillé-en-Anjou	BTS - Production	Systèmes numériques - Option informatique et réseaux		17
0530004S	Lycée Victor Hugo	Château-Gontier	BTS - Services	Management des unités commerciales		17
0530010Y	Lycée Ambroise Pare	Laval	BTS - Services	Comptabilité et gestion		23
0530010Y	Lycée Ambroise Pare	Laval	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client		17
0530010Y	Lycée Ambroise Pare	Laval	BTS - Services	Transport et prestations logistiques		15
0530011Z	Lycée Douanier Rousseau	Laval	BTS - Services	Services informatiques aux organisations		14
0530011Z	Lycée Douanier Rousseau	Laval	BTS - Services	Support à l'action managériale		24
0530012A	Lycée Reaumur	Laval	BTS - Production	Conception de produits industriels		9
0530012A	Lycée Reaumur	Laval	BTS - Production	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)		9
0530012A	Lycée Reaumur	Laval	BTS - Production	Conception et réalisation de carrosseries		21
0530012A	Lycée Reaumur	Laval	BTS - Services	Economie sociale familiale		19
0530012A	Lycée Reaumur	Laval	BTS - Production	Electrotechnique		19
0530012A	Lycée Reaumur	Laval	Classes préparatoires aux écoles paramédicales	Préparation aux concours d'entrée des écoles de Soins Infirmiers		22
0530012A	Lycée Reaumur	Laval	BTS - Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social		24
0530012A	Lycée Reaumur	Laval	BTS - Production	Systèmes numériques - Option électronique et communication		11
0530012A	Lycée Reaumur	Laval	BTS - Production	Travaux publics		12

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0530013B	Lycée professionnel Robert BURON	Laval	Mention complémentaire	Technicien(ne) en soudage		12
0530016E	Lycée Lavoisier	Mayenne	BTS - Services	Management des unités commerciales		18
0530079Y	Lycée professionnel Léonard de Vinci	Mayenne	BTS - Services	Etudes et réalisation d'un projet de communication - 1ère année commune		17
0530951W	I.U.T. Laval	Laval	DUT - Production	Génie biologique Option analyses biologiques et biochimiques		11
0530951W	I.U.T. Laval	Laval	DUT - Production	Informatique		10
0530951W	I.U.T. Laval	Laval	DUT - Production	Métiers du multimédia et de l'internet		10
0530951W	I.U.T. Laval	Laval	DUT - Service	Techniques de commercialisation		7
0720003M	Lycée professionnel Claude CHAPPE	Arnage	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens		14
0720017C	Lycée Robert GARNIER	La Ferté-Bernard	BTS - Services	Comptabilité et gestion		19
0720017C	Lycée Robert GARNIER	La Ferté-Bernard	BTS - Production	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)		5
0720017C	Lycée Robert GARNIER	La Ferté-Bernard	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques		14
0720021G	Lycée D'Estournelles De Constant	La Flèche	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants		17
0720021G	Lycée D'Estournelles De Constant	La Flèche	BTS - Services	Management des unités commerciales		20
0720029R	Lycée Montesquieu	Le Mans	Classe préparatoire littéraire	Lettres		9
0720029R	Lycée Montesquieu	Le Mans	Classe préparatoire scientifique	MPSI		8
0720029R	Lycée Montesquieu	Le Mans	Classe préparatoire scientifique	PCSI		5
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services	Comptabilité et gestion		24
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Production	Conception de produits industriels		12
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques		15
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	Le Mans	Classe préparatoire économique et commerciale	ECS - Option scientifique		4
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Production	Electrotechnique		22
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services	Gestion de la PME		25
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services	Management des unités commerciales		22
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services	Notariat		16
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	Le Mans	Classe préparatoire scientifique	PTSI		6
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Services	Support à l'action managériale		30
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	Le Mans	BTS - Production	Systèmes numériques - Option informatique et réseaux		18
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	Le Mans	Classe préparatoire scientifique	TSI		12
0720048L	Lycée Raphaël ELIZE	Sablé-sur-Sarthe	Diplôme des métiers d'Arts	Habitat décors et mobiliers. Spécialité : Ebénisterie		7
0720048L	Lycée Raphaël ELIZE	Sablé-sur-Sarthe	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production		20
0720048L	Lycée Raphaël ELIZE	Sablé-sur-Sarthe	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques		25

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0720048L	Lycée Raphaël ELIZE	Sablé-sur-Sarthe	BTS - Services	Support à l'action managériale		23
0720048L	Lycée Raphaël ELIZE	Sablé-sur-Sarthe	BTS - Production	Technico-commercial (BTS)		19
0720083Z	I.U.T. Le Mans	Le Mans	DUT - Production	Chimie		9
0720083Z	I.U.T. Le Mans	Le Mans	DUT - Production	Génie mécanique et productique		7
0720083Z	I.U.T. Le Mans	Le Mans	DUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations		12
0720083Z	I.U.T. Le Mans	Le Mans	DUT - Production	Mesures physiques		6
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Droit-économie-gestion	Droit		15
0530934C	Université du Mans - Campus de Laval	Changé	Licence - Droit-économie-gestion	Droit		10
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Droit-économie-gestion	Economie et gestion	CUPGE - Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles de commerce	10
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Droit-économie-gestion	Economie et gestion		10
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences humaines et sociales	Géographie et aménagement		15
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences humaines et sociales	Histoire	Parcours études européennes inclus	15
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Informatique		15
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	LEA commerce international - LV1 anglais / LV2 allemand (parcours études européennes inclus)	20
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	LEA commerce international - LV1 anglais / LV2 espagnol	20
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER allemand (parcours études européennes inclus)	Pas en tension
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER anglais	20
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER espagnol	20
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Arts-lettres-langues	Lettres		20
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Mathématiques	Mathématiques et Applications - HORS parcours Sciences actuarielles et financières	20
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Mathématiques	DOUBLE licence Économie - Mathématiques parcours Sciences actuarielles et financières	5
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Physique, chimie	HORS cycles préparatoires aux écoles d'ingénieurs ESGT et ENSIM (E2I)	20
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences de la vie et de la terre	Sciences de la Vie - Sciences de la Terre	10
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	HORS parcours Masso-Kinésithérapie et Ergothérapie	5
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Parcours IFMK du Centre Hospitalier de Laval (Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie)	5

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Parcours IFE du Centre Hospitalier de Laval (Institut de Formation en Ergothérapie)	5
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Formation en ingénierie	Sciences pour l'ingénieur	Acoustique - parcours Cursus de Master en Ingénierie (CMI) Acoustique	5
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences pour l'ingénieur	Acoustique - HORS parcours Cursus de Master en Ingénierie (CMI) Acoustique	10
0721094Y	Lycée Le Mans Sud	Le Mans	BTS - Services	Assurance		24
0721094Y	Lycée Le Mans Sud	Le Mans	BTS - Production	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)		8
0721094Y	Lycée Le Mans Sud	Le Mans	BTS - Production	Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outillage		26
0721094Y	Lycée Le Mans Sud	Le Mans	BTS - Production	Maintenance des véhicules option voitures particulières		15
0721094Y	Lycée Le Mans Sud	Le Mans	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client		21
0721493G	Lycée Marguerite Yourcenar	Le Mans	BTS - Services	Commerce international à référentiel européen		18
0721493G	Lycée Marguerite Yourcenar	Le Mans	BTS - Services	Comptabilité et gestion		24
0721493G	Lycée Marguerite Yourcenar	Le Mans	DCG	Diplôme de Comptabilité et de Gestion		18
0721548S	Lycée Andre Malraux	Allonnes	Classes préparatoires aux écoles du social	Classe préparatoire aux écoles des carrières sociales		23
0721548S	Lycée Andre Malraux	Allonnes	Classes préparatoires aux écoles paramédicales	Préparation aux concours d'entrée des écoles de Soins Infirmiers		21
0721548S	Lycée Andre Malraux	Allonnes	BTS - Services	Services informatiques aux organisations		20
0753472A	ENSAM - Diplôme d'Etudes Supérieures de Technologie (niveau bac+3) - campus d'Angers	Angers	Formations d'ingénieurs	bac STI2D		
0850006V	Lycée Georges CLEMENCEAU	Chantonnay	BTS - Services	Comptabilité et gestion		11
0850016F	Lycée ATLANTIQUE	Luçon	BTS - Services	Diététique		9
0850016F	Lycée ATLANTIQUE	Luçon	BTS - Services	Economie sociale familiale		18
0850016F	Lycée ATLANTIQUE	Luçon	Classes préparatoires aux écoles paramédicales	Préparation aux concours d'entrée des écoles de Soins Infirmiers		22
0850016F	Lycée ATLANTIQUE	Luçon	BTS - Services	Tourisme		18
0850025R	Lycée Pierre Mendes-France	La Roche-sur-Yon	BTS - Services	Gestion de la PME		24
0850025R	Lycée Pierre Mendes-France	La Roche-sur-Yon	BTS - Services	Management des unités commerciales		18
0850027T	Lycée Polyvalent Rosa PARKS	La Roche-sur-Yon	BTS - Production	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)		12
0850027T	Lycée Polyvalent Rosa PARKS	La Roche-sur-Yon	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques		15
0850027T	Lycée Polyvalent Rosa PARKS	La Roche-sur-Yon	BTS - Production	Etude et économie de la construction		13
0850027T	Lycée Polyvalent Rosa PARKS	La Roche-sur-Yon	BTS - Production	Etude et réalisation d'agencement		15
0850027T	Lycée Polyvalent Rosa PARKS	La Roche-sur-Yon	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique		17

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0850028U	Lycée professionnel Edouard Branly	La Roche-sur-Yon	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration		11
0850028U	Lycée professionnel Edouard Branly	La Roche-sur-Yon	Mention complémentaire	Organisateur de réception		14
0850032Y	Lycée Savary De Mauleon	Les Sables-d'Olonne	BTS - Services	Services informatiques aux organisations		10
0850032Y	Lycée Savary De Mauleon	Les Sables-d'Olonne	BTS - Services	Support à l'action managériale		16
0850068M	Lycée Francois Rabelais	Fontenay-le-Comte	BTS - Services	Comptabilité et gestion		11
0850068M	Lycée Francois Rabelais	Fontenay-le-Comte	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client		16
0851346B	Lycée Francois Truffaut	Challans	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client		15
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	Montaigu	Mise à niveau	Arts appliqués		14
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	Montaigu	BTS - Services	Design graphique option Communication et médias imprimés		7
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	Montaigu	BTS - Services	Design graphique option Communication et médias numériques		9
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	Montaigu	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production		11
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	Montaigu	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image		10
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	Montaigu	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son		10
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	Montaigu	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production		10
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	Montaigu	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingeniérie et exploit. équipements		12
0851400K	Lycée Jean Monnet	Les Herbiers	BTS - Production	Design de produits		7
0851401L	Lycée Jean De Lattre de Tassigny	La Roche-sur-Yon	BTS - Production	Electrotechnique		17
0851401L	Lycée Jean De Lattre de Tassigny	La Roche-sur-Yon	BTS - Production	Systèmes numériques - Option électronique et communication		13
0851401L	Lycée Jean De Lattre de Tassigny	La Roche-sur-Yon	BTS - Production	Systèmes numériques - Option informatique et réseaux		11
0851457X	I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	DUT - Production	Génie biologique Option génie de l'environnement		5
0851457X	I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	DUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations		4
0851457X	I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	DUT - Service	Information communication Option communication des organisations		7
0851457X	I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	DUT - Service	Information communication Option métiers du livre et du patrimoine		11
0851457X	I.U.T. La Roche-sur-Yon	La Roche-sur-Yon	DUT - Production	Réseaux et télécommunications		12

annexe 2 : Pourcentage maximal de bacheliers retenus résidant hors de l'académie de Nantes ou du bassin de recrutement mentionné dans l'arrêté du 09/03/18 pour l'accès aux formations de premier cycle de l'enseignement supérieur de l'académie de Nantes visées au paragraphe V de l'article L. 612-3 du code de l'éducation.

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Chimie	Physique-Chimie-Géosciences-Sciences de l'ingénieur	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Chimie	Biologie-Géosciences-Chimie	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Droit-économie-gestion	Droit	Droit parcours FFA	40
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Droit-économie-gestion	Droit	Droit	2
0851473P	Université de Nantes (La Roche)	La Roche-sur-Yon	Licence - Droit-économie-gestion	Droit	Droit	2
0851473P	Université de Nantes (La Roche)	La Roche-sur-Yon	Licence - Droit-économie-gestion / Arts-lettres-langues	Droit	Double cursus : Droit - LEA	40
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Droit-économie-gestion	Economie et gestion	Economie et gestion	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Géographie et aménagement		5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Histoire	Histoire-Géographie	5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Histoire de l'art et archéologie		5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Informatique	Mathématiques-Informatique-Physique	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	LEA parcours commerce international	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	LEA parcours Bi-lingue	2
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	LEA parcours Tri-lingue	2
0851473P	Université de Nantes (La Roche)	La Roche-sur-Yon	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	LEA : LV1:anglais - LV2:chinois, allemand, espagnol, italien	5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER : Allemand	5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER : Anglais	5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER : Espagnol	5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER : Italien	5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Lettres		5

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Lettres, langues		2
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Mathématiques	Mathématiques-Informatique-Physique	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	PACES - Médecine, Pharmacie, Odontologie (dentiste), Maïeutique (sage-femmes)	PACES (première année commune aux études de santé)	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Philosophie	Philosophie	5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Physique	Mathématiques-Informatique-Physique	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Physique	Physique-Chimie-Géosciences-Sciences de l'ingénieur	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Psychologie		1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences de la vie	Biologie-Géosciences-Chimie	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences de la vie et de la terre	Biologie-Géosciences-Chimie	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences de la vie et de la terre	Physique-Chimie-Géosciences-Sciences de l'ingénieur	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Sciences de l'éducation		1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Arts-lettres-langues	Sciences du langage		5
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	STAPS (sports)	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences pour l'ingénieur	Physique-Chimie-Géosciences-Sciences de l'ingénieur	1
0440984F	Université de Nantes	Nantes	Licence - Sciences humaines et sociales	Sociologie		5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Droit-économie-gestion	Droit		5
0492137G	Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Droit-économie-gestion	Droit		5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Droit-économie-gestion	Economie et gestion		5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences humaines et sociales	Géographie et aménagement		5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences humaines et sociales	Histoire		5
0492137G	Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Sciences humaines et sociales	Histoire		5

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	Anglais-Allemand	5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	Anglais-Espagnol	5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	Anglais-Italien	5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	Allemand	5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	Espagnol	5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	bivalent Allemand-Anglais	5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	bivalent Espagnol-Anglais	5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	Anglais	1
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues / Sciences humaines et sociales	Lettres	Double licence Lettres - Histoire	5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Arts-lettres-langues	Lettres		5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences - technologies - santé	Mathématiques	MPCIE, mentions Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique	5
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences - technologies - santé	PACES - Médecine, Pharmacie, Odontologie (dentiste), Maïeutique (sage-femmes)	PluriPASS	1
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences humaines et sociales	Psychologie		1
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences de la vie et de la terre	Sciences de la vie et de la terre	1
0490970N	Université Angers	Angers	Licence - Sciences humaines et sociales	Sciences sociales	Tourisme, hôtellerie, restauration, événementiel	1
0492360Z	Université Angers - Campus de Saumu	Saumur	Licence - Sciences humaines et sociales	Sciences sociales	Culture, patrimoine et tourisme	5
0492360Z	Université Angers - Campus de Saumu	Saumur	Licence - Sciences humaines et sociales	Sciences sociales	Tourisme sportif, équestre et d'aventure	5
0492137G	Université Angers-Campus de Cholet	Cholet	Licence - Sciences humaines et sociales	Sciences sociales	Animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs	5
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Droit-économie-gestion	Droit		1
0530934C	Université du Mans - Campus de Lava	Changé	Licence - Droit-économie-gestion	Droit		10
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Droit-économie-gestion	Economie et gestion	CUPGE - Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Écoles de commerce	40

UAI établissement	Libellé établissement	Commune	Domaine	Spécialité/mention	Parcours type L1	Pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Droit-économie-gestion	Economie et gestion		1
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences humaines et sociales	Géographie et aménagement		10
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences humaines et sociales	Histoire	Parcours études européennes inclus	10
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Informatique		1
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	LEA commerce international - LV1 anglais / LV2 allemand (parcours études européennes inclus)	20
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Arts-lettres-langues	Langues étrangères appliquées	LEA commerce international - LV1 anglais / LV2 espagnol	5
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER allemand (parcours études européennes inclus)	non concernée
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER anglais	5
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Arts-lettres-langues	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	LLCER espagnol	5
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Arts-lettres-langues	Lettres		10
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Mathématiques	Mathématiques et Applications - HORS parcours Sciences actuarielles et financières	10
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Physique, chimie	HORS cycles préparatoires aux écoles d'ingénieurs ESGT et ENSIM (E2I)	10
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences de la vie et de la terre	Sciences de la Vie - Sciences de la Terre	1
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	HORS parcours Masso-Kinésithérapie et Ergothérapie	1
0720916E	Université du Mans	Le Mans	Licence - Sciences - technologies - santé	Sciences pour l'ingénieur	Acoustique - HORS parcours Cursus de Master en Ingénierie (CMI) Acoustique	20

annexe 3 : Pourcentage minimal de bacheliers professionnels retenus pour l'accès aux Sections de Technicien Supérieur dispensées au sein de l'académie de Nantes

UAI Etablissement	Libellé Etablissement	Domaine	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de bacheliers professionnels retenus
0440001M	Lycée Polyvalent Joubert - E. Maillard	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	26
0440005S	Lycée Polyvalent Guy Môquet - Etienne Lenoir	BTS - Services	Gestion de la PME	32
0440012Z	Lycée Grand-Air	BTS - Services	Tourisme	18
0440029T	Lycée Eugène Livet	BTS - Production	Bâtiment	30
0440029T	Lycée Eugène Livet	BTS - Production	Conception et industrialisation en microtechniques	12
0440029T	Lycée Eugène Livet	BTS - Production	Design d'espace	13
0440029T	Lycée Eugène Livet	BTS - Production	Electrotechnique	45
0440029T	Lycée Eugène Livet	BTS - Production	Métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique	33
0440029T	Lycée Eugène Livet	BTS - Production	Systèmes numériques - Option électronique et communication	32
0440029T	Lycée Eugène Livet	BTS - Production	Travaux publics	23
0440030U	Lycée Gaspard Monge - La Chauvinière	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	44
0440030U	Lycée Gaspard Monge - La Chauvinière	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	50
0440030U	Lycée Gaspard Monge - La Chauvinière	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	50
0440033X	Lycée professionnel françois arago	BTS - Production	Développement et Réalisation Bois	35
0440033X	Lycée professionnel françois arago	BTS - Production	Systèmes constructifs bois et habitat	37
0440062D	Lycée Jean Perrin	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	50
0440062D	Lycée Jean Perrin	BTS - Production	Technico-commercial (BTS)	30
0440062D	Lycée Jean Perrin	BTS - Services	Analyses de biologie médicale	3
0440063E	Lycée professionnel louis-jacques goussier	BTS - Services	Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie	33
0440069L	Lycée Aristide Briand	BTS - Production	Aéronautique	10
0440069L	Lycée Aristide Briand	BTS - Production	Architectures en Métal : conception et Réalisation	40
0440069L	Lycée Aristide Briand	BTS - Production	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	40
0440069L	Lycée Aristide Briand	BTS - Production	Conception et industrialisation en construction navale	22
0440069L	Lycée Aristide Briand	BTS - Production	Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	40
0440069L	Lycée Aristide Briand	BTS - Production	Electrotechnique	50
0440069L	Lycée Aristide Briand	BTS - Services	Management des unités commerciales	25
0440069L	Lycée Aristide Briand	BTS - Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social	35
0440069L	Lycée Aristide Briand	BTS - Services	Support à l'action managériale	31
0440086E	Lycée La Coliniere	BTS - Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social	35
0440086E	Lycée La Coliniere	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	26
0440288Z	Lycée Albert Camus	BTS - Services	Comptabilité et gestion	22
0440288Z	Lycée Albert Camus	BTS - Services	Management des unités commerciales	25
0440288Z	Lycée Albert Camus	BTS - Services	Professions immobilières	10
0441552Y	Lycée Les Bourdonnieres	BTS - Services	Management des unités commerciales	25
0441552Y	Lycée Les Bourdonnieres	BTS - Services	Transport et prestations logistiques	29
0441823T	Lycée professionnel HEINLEX	BTS - Production	Pilotage des procédés	47
0441993C	Lycée Carcouet	BTS - Services	Commerce international à référentiel européen	5
0441993C	Lycée Carcouet	BTS - Services	Communication	5

UAI Etablissement	Libellé Etablissement	Domaine	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de bacheliers professionnels retenus
0441993C	Lycée Carcouet	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	30
0441993C	Lycée Carcouet	BTS - Services	Tourisme	17
0442094M	Lycée Nicolas Appert	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	36
0442094M	Lycée Nicolas Appert	BTS - Production	Electrotechnique	45
0442094M	Lycée Nicolas Appert	BTS - Production	Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	25
0442094M	Lycée Nicolas Appert	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration	32
0442095N	Lycée La Herdrie	BTS - Services	Gestion de la PME	36
0442095N	Lycée La Herdrie	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	28
0442752C	LPO Aimé CESAIRE	BTS - Production	Etude et économie de la construction	45
0442765S	Lycée Polyvalent Nelson MANDELA	BTS - Services	Banque conseiller de clientèle	14
0442765S	Lycée Polyvalent Nelson MANDELA	BTS - Services	Commerce international à référentiel européen	5
0442765S	Lycée Polyvalent Nelson MANDELA	BTS - Services	Comptabilité et gestion	22
0442765S	Lycée Polyvalent Nelson MANDELA	BTS - Services	Support à l'action managériale	29
0490002L	Lycée Joachim Du Bellay	BTS - Services	Management des unités commerciales	25
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	BTS - Production	Conception de produits industriels	20
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	26
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	BTS - Production	Systèmes numériques - Option électronique et communication	36
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	BTS - Services	Comptabilité et gestion	23
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	BTS - Services	Gestion de la PME	35
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	BTS - Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social	35
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	27
0490003M	Lycée Polyvalent Chevrollier	BTS - Services	Support à l'action managériale	30
0490018D	Lycée Europe Robert Schuman	BTS - Services	Commerce international à référentiel européen	4
0490018D	Lycée Europe Robert Schuman	BTS - Services	Comptabilité et gestion	22
0490018D	Lycée Europe Robert Schuman	BTS - Services	Management des unités commerciales	28
0490040C	Lycée Duplessis Mornay	BTS - Services	Tourisme	18
0490054T	Lycée Fernand Renaudeau / La Mode	BTS - Production	Design de mode, textile et environnement opt : mode	30
0490054T	Lycée Fernand Renaudeau / La Mode	BTS - Production	Design de mode, textile et environnement, option textile et matériaux de surface	0
0490054T	Lycée Fernand Renaudeau / La Mode	BTS - Production	Electrotechnique	50
0490054T	Lycée Fernand Renaudeau / La Mode	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	50
0490054T	Lycée Fernand Renaudeau / La Mode	BTS - Production	Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie	50
0490054T	Lycée Fernand Renaudeau / La Mode	BTS - Production	Métiers de la mode-vêtements	50
0490055U	Lycée polyvalent Carnot - Bertin	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	20
0490055U	Lycée polyvalent Carnot - Bertin	BTS - Production	Moteur à combustion interne	49
0490055U	Lycée polyvalent Carnot - Bertin	BTS - Services	Management des unités commerciales	32
0490055U	Lycée polyvalent Carnot - Bertin	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration	30
0490782J	Lycée Polyvalent Blaise Pascal	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	50
0492061Z	Lycée Auguste et Jean Renoir	BTS - Services	Communication	5
0492089E	Lycée Emmanuel Mounier	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	24
0492123S	Lycée Jean Moulin	BTS - Production	Bioanalyses et contrôles	1

UAI Etablissement	Libellé Etablissement	Domaine	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de bacheliers professionnels retenus
0492123S	Lycée Jean Moulin	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	35
0492123S	Lycée Jean Moulin	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	50
0492224B	Lycée de l'Hyrôme	BTS - Production	Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	25
0530004S	Lycée Victor Hugo	BTS - Services	Management des unités commerciales	31
0530010Y	Lycée Ambroise Pare	BTS - Services	Comptabilité et gestion	22
0530010Y	Lycée Ambroise Pare	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	28
0530010Y	Lycée Ambroise Pare	BTS - Services	Transport et prestations logistiques	38
0530011Z	Lycée Douanier Rousseau	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	29
0530011Z	Lycée Douanier Rousseau	BTS - Services	Support à l'action managériale	26
0530012A	Lycée Reaumur	BTS - Production	Conception de produits industriels	20
0530012A	Lycée Reaumur	BTS - Production	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	40
0530012A	Lycée Reaumur	BTS - Production	Conception et réalisation de carrosseries	20
0530012A	Lycée Reaumur	BTS - Production	Electrotechnique	50
0530012A	Lycée Reaumur	BTS - Production	Systèmes numériques - Option électronique et communication	30
0530012A	Lycée Reaumur	BTS - Production	Travaux publics	28
0530012A	Lycée Reaumur	BTS - Services	Economie sociale familiale	39
0530012A	Lycée Reaumur	BTS - Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social	35
0530016E	Lycée Lavoisier	BTS - Services	Management des unités commerciales	28
0530079Y	Lycée professionnel Léonard de Vinci	BTS - Services	Etudes et réalisation d'un projet de communication - 1ère année commune	33
0720003M	Lycée professionnel Claude CHAPPE	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens	46
0720017C	Lycée Robert GARNIER	BTS - Production	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	40
0720017C	Lycée Robert GARNIER	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	42
0720017C	Lycée Robert GARNIER	BTS - Services	Comptabilité et gestion	22
0720021G	Lycée D'Estournelles De Constant	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	50
0720021G	Lycée D'Estournelles De Constant	BTS - Services	Management des unités commerciales	30
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	BTS - Production	Conception de produits industriels	20
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	30
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	BTS - Production	Electrotechnique	50
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	BTS - Production	Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	23
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	BTS - Services	Comptabilité et gestion	27
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	BTS - Services	Gestion de la PME	38
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	BTS - Services	Management des unités commerciales	24
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	BTS - Services	Notariat	3
0720033V	Lycée Polyvalent Touchard - Washington	BTS - Services	Support à l'action managériale	33
0720048L	Lycée Raphaël ELIZE	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	50
0720048L	Lycée Raphaël ELIZE	BTS - Production	Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques	50
0720048L	Lycée Raphaël ELIZE	BTS - Production	Technico-commercial (BTS)	30
0720048L	Lycée Raphaël ELIZE	BTS - Services	Support à l'action managériale	35
0721094Y	Lycée Le Mans Sud	BTS - Production	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	40

UAI Etablissement	Libellé Etablissement	Domaine	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de bacheliers professionnels retenus
0721094Y	Lycée Le Mans Sud	BTS - Production	Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outillage	50
0721094Y	Lycée Le Mans Sud	BTS - Production	Maintenance des véhicules option voitures particulières	50
0721094Y	Lycée Le Mans Sud	BTS - Services	Assurance	2
0721094Y	Lycée Le Mans Sud	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	23
0721493G	Lycée Marguerite Yourcenar	BTS - Services	Commerce international à référentiel européen	5
0721493G	Lycée Marguerite Yourcenar	BTS - Services	Comptabilité et gestion	25
0721548S	Lycée Andre Malraux	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	27
0850006V	Lycée Georges CLEMENCEAU	BTS - Services	Comptabilité et gestion	16
0850016F	Lycée ATLANTIQUE	BTS - Services	Diététique	0
0850016F	Lycée ATLANTIQUE	BTS - Services	Economie sociale familiale	37
0850016F	Lycée ATLANTIQUE	BTS - Services	Tourisme	19
0850025R	Lycée Pierre Mendes-France	BTS - Services	Gestion de la PME	38
0850025R	Lycée Pierre Mendes-France	BTS - Services	Management des unités commerciales	27
0850027T	Lycée Polyvalent Rosa PARKS	BTS - Production	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	40
0850027T	Lycée Polyvalent Rosa PARKS	BTS - Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	22
0850027T	Lycée Polyvalent Rosa PARKS	BTS - Production	Etude et économie de la construction	45
0850027T	Lycée Polyvalent Rosa PARKS	BTS - Production	Etude et réalisation d'agencement	41
0850027T	Lycée Polyvalent Rosa PARKS	BTS - Production	Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	47
0850028U	Lycée professionnel Edouard Branly	BTS - Services	Management en hôtellerie restauration	30
0850032Y	Lycée Savary De Mauleon	BTS - Services	Services informatiques aux organisations	24
0850032Y	Lycée Savary De Mauleon	BTS - Services	Support à l'action managériale	25
0850068M	Lycée Francois Rabelais	BTS - Services	Comptabilité et gestion	16
0850068M	Lycée Francois Rabelais	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	22
0851346B	Lycée Francois Truffaut	BTS - Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	22
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	BTS - Services	Design graphique option Communication et médias imprimés	20
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	BTS - Services	Design graphique option Communication et médias numériques	20
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	0
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : métiers de l'image	0
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	0
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	0
0851390Z	Lycée Leonard de Vinci	BTS - Services	Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingeniérie et exploit. équipements	0
0851400K	Lycée Jean Monnet	BTS - Production	Design de produits	4
0851401L	Lycée Jean De Lattre de Tassigny	BTS - Production	Electrotechnique	50
0851401L	Lycée Jean De Lattre de Tassigny	BTS - Production	Systèmes numériques - Option électronique et communication	30
0851401L	Lycée Jean De Lattre de Tassigny	BTS - Production	Systèmes numériques - Option informatique et réseaux	25

annexe 4 : Pourcentage minimal de bacheliers technologiques retenus pour l'accès aux Instituts Universitaires de Technologie au sein de l'académie de Nantes

UAI composante	Libellé composante	Domaine	Spécialité/mention	Pourcentage minimal de bacheliers technologiques retenus
0440139M	I.U.T. Nantes	DUT - Production	Génie électrique et informatique industrielle	28
0440139M	I.U.T. Nantes	DUT - Production	Génie mécanique et productique	23
0440139M	I.U.T. Nantes	DUT - Production	Génie thermique et énergie	34
0440139M	I.U.T. Nantes	DUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations	19
0440139M	I.U.T. Nantes	DUT - Production	Informatique	28
0440139M	I.U.T. Nantes	DUT - Production	Qualité, logistique industrielle et organisation	28
0440139M	I.U.T. Nantes	DUT - Production	Science et génie des matériaux	24
0440982D	I.U.T. Saint-Nazaire	DUT - Production	Génie chimique génie des procédés	25
0440982D	I.U.T. Saint-Nazaire	DUT - Production	Génie civil - Construction durable	30
0440982D	I.U.T. Saint-Nazaire	DUT - Production	Génie industriel et maintenance	35
0440982D	I.U.T. Saint-Nazaire	DUT - Service	Gestion logistique et transport	35
0440982D	I.U.T. Saint-Nazaire	DUT - Production	Mesures physiques	25
0440982D	I.U.T. Saint-Nazaire	DUT - Service	Techniques de commercialisation	35
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	DUT - Service	Carrières sociales Option assistance sociale	40
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	DUT - Service	Carrières sociales Option éducation spécialisée	40
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	DUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations	37
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	DUT - Service	Techniques de commercialisation	40
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	DUT - Production	Génie biologique Option agronomie	35
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	DUT - Production	Génie biologique Option analyses biologiques et biochimiques	35
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	DUT - Production	Génie biologique Option industries agroalimentaires et biologiques	35
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	DUT - Production	Génie électrique et informatique industrielle	39
0490769V	I.U.T. Angers-Cholet	DUT - Production	Génie mécanique et productique	57
0530951W	I.U.T. Laval	DUT - Production	Génie biologique Option analyses biologiques et biochimiques	30
0530951W	I.U.T. Laval	DUT - Production	Informatique	47
0530951W	I.U.T. Laval	DUT - Production	Métiers du multimédia et de l'internet	28
0530951W	I.U.T. Laval	DUT - Service	Techniques de commercialisation	47
0720083Z	I.U.T. Le Mans	DUT - Production	Chimie	29
0720083Z	I.U.T. Le Mans	DUT - Production	Génie mécanique et productique	36
0720083Z	I.U.T. Le Mans	DUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations	29
0720083Z	I.U.T. Le Mans	DUT - Production	Mesures physiques	23
0851457X	I.U.T. La Roche-sur-Yon	DUT - Production	Génie biologique Option génie de l'environnement	25
0851457X	I.U.T. La Roche-sur-Yon	DUT - Service	Gestion des entreprises et des administrations	24
0851457X	I.U.T. La Roche-sur-Yon	DUT - Service	Information communication Option communication des organisations	10
0851457X	I.U.T. La Roche-sur-Yon	DUT - Service	Information communication Option métiers du livre et du patrimoine	5
0851457X	I.U.T. La Roche-sur-Yon	DUT - Production	Réseaux et télécommunications	30

Achevé d'imprimer au secrétariat général pour les affaires régionales